

# RCL

## 2024 Rapport annuel

Reitmans (Canada) Limitée



# REITMANS

(CANADA) LTÉE / LTD

Chers actionnaires,

Au moment d'écrire ces lignes, cela fait presque neuf mois que je me suis jointe à titre de chef de la direction de ce détaillant canadien emblématique. Le chemin parcouru jusqu'à présent m'a permis d'apprendre à connaître l'entreprise et les membres talentueux de notre équipe, de collaborer avec notre conseil d'administration et de rencontrer plusieurs de nos actionnaires. Le présent message constituera mon premier contact avec de nombreux actionnaires et la première étape de ce qui sera un dialogue riche et ouvert sur les résultats et la stratégie de croissance de Reitmans (Canada) limitée (« RCL »).

Après une croissance exceptionnelle en l'exercice 2023, stimulée par la demande post-pandémique des consommateurs, l'exercice 2024 a été plus difficile pour RCL (et le secteur du commerce de détail en général), l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ayant eu une incidence négative sur les dépenses de consommation discrétionnaires. Malgré ce contexte économique, nous avons terminé le quatrième trimestre de 2024 avec l'une de nos meilleures performances financières de la dernière décennie, affichant une croissance à la fois des produits nets et des résultats des activités d'exploitation<sup>1</sup>. L'équipe renforcée, les nouvelles stratégies de développement et notre orientation client commencent à porter fruit chez RCL.

Pour l'ensemble de l'exercice 2024, nous avons dégagé des produits nets de 794,7 millions de dollars, en baisse de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que les ventes des magasins comparables<sup>1</sup> ont reculé de 3,2 %. Les résultats des activités d'exploitation ont fléchi pour s'établir à 22,9 millions de dollars, en partie en raison d'une augmentation des rabais promotionnels dans un contexte de vive concurrence. Nous avons terminé l'exercice financier avec 393 magasins de détail, comparativement à 406 un an plus tôt.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai entrepris une évaluation exhaustive des forces, des défis et des opportunités de notre entreprise. Je crois que notre stratégie visant à redoubler d'efforts dans ce que nous faisons de mieux est essentielle à notre résurgence, et ce que nous faisons de mieux, c'est d'offrir une qualité, un style et une coupe inégalés aux prix les plus accessibles au Canada. Nous continuons de voir des occasions d'élargir notre présence de façon sélective et stratégique et nous peaufinerons nos plans de croissance dans les mois à venir pour tirer parti du positionnement avantageux et de la différenciation soutenue de chacune de nos bannières, à savoir Reitmans, PENN. et RW&CO. En fin de compte, notre objectif est de générer une forte

# REITMANS

(CANADA) LTÉE / LTD

croissance rentable au sein de chacune de nos trois bannières pour l'exercice 2025 et par la suite.

Pour faciliter cette forte croissance, la modernisation de la technologie numérique (y compris les capacités de conception en 3D) et l'implantation d'un nouveau système de point de vente, de même que des investissements dans notre infrastructure, notamment un investissement de 14 millions de dollars pour de l'équipement de manutention simplifié à notre centre de distribution, figurent parmi les principales initiatives prévues dans les douze prochains mois. L'objectif est de mettre en place une plateforme robuste pour permettre une croissance à long terme de nos activités en magasin et en ligne.

Pour conclure, je voudrais remercier notre équipe de direction et tous les membres de l'équipe de RCL qui m'ont accueilli à bras et esprit ouverts en septembre dernier, ainsi que notre conseil d'administration pour ses conseils avisés au cours de cette période. Je tiens également à remercier nos actionnaires pour leur soutien constant et nos clients fidèles, qui sont notre raison d'être. Je suis incroyablement optimiste pour l'avenir de RCL – nous sommes l'un des secrets les mieux gardés au Canada, mais un secret qui ne le sera plus très longtemps alors que nous mettrons de l'avant nos fortes propositions de valeur et que nous exploiterons le plein potentiel de croissance de chacune de nos bannières. Je me réjouis de poursuivre cette conversation avec vous tout au long de l'exercice 2025.

Sincèrement,



Andrea Limbardi

Présidente et chef de la direction

<sup>1</sup> Les ventes des magasins comparables et les résultats des activités d'exploitation sont des mesures non conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Veuillez consulter les rubriques intitulées « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » et « Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 3 février 2024.

# REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

## RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Reitmans (Canada) Limitée et de ses filiales (« Reitmans » ou la « société ») doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de Reitmans au 3 février 2024 et au 28 janvier 2023 et pour les exercices clos à ces dates ainsi que des notes y afférentes, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Le présent rapport de gestion est daté du 18 avril 2024.

Tous les renseignements financiers contenus dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités de Reitmans ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), aussi appelées principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Tous les montants d'argent qui figurent dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire ou lorsqu'il s'agit d'un montant par action. Les états financiers consolidés audités et le présent rapport de gestion ont été examinés par le comité d'audit de Reitmans et ont reçu l'approbation du conseil d'administration de la société le 18 avril 2024.

À moins d'indications contraires, toutes les données comparatives portant sur les résultats pour les 14 semaines closes le 3 février 2024 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2024 ») sont comparées aux données des 13 semaines closes le 28 janvier 2023 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2023 ») et toutes les données comparatives portant sur les résultats des 53 semaines closes le 3 février 2024 (l'« exercice 2024 ») sont comparées aux données des 52 semaines closes le 28 janvier 2023 (l'« exercice 2023 »). Des informations choisies sont présentées pour les 52 semaines closes le 29 janvier 2022 (l'« exercice 2022 »).

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. L'exercice 2024 comporte 53 semaines plutôt que 52 semaines. Le quatrième trimestre de 2024 comporte 14 semaines, tandis que le quatrième trimestre de 2023 comporte 13 semaines. La prise en compte d'une semaine de plus se produit tous les 5 ou 6 ans en raison de la date de clôture variable de l'exercice de la société.

Des renseignements supplémentaires sur Reitmans sont disponibles sur le site Web de la société, à l'adresse [www.reitmanscanadalimitee.com](http://www.reitmanscanadalimitee.com) ou sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



## DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent rapport sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société, notamment les déclarations qui concernent la situation financière et les activités d'exploitation de la société, et reposent sur plusieurs hypothèses qui entraînent la possibilité que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes de la société exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que les objectifs, les plans, les priorités stratégiques et les perspectives commerciales ne se concrétiseront peut-être pas. En conséquence, la société ne peut garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront ni, le cas échéant, quels seront les avantages que la société en tirera. Les déclarations prospectives qui figurent dans les présentes visent à présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction en date du présent rapport de gestion et à permettre aux investisseurs et autres intéressés de mieux comprendre le contexte opérationnel de la société. Le lecteur est toutefois prévenu que l'utilisation des déclarations prospectives pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances.

Le présent rapport de gestion renferme des déclarations prospectives au sujet des objectifs, des plans, des buts, des attentes, des aspirations, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie, du rendement et des perspectives de la société, ainsi que des occasions qui s'offrent à elle et des questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les déclarations prospectives dans le présent rapport de gestion comprennent notamment des déclarations concernant les convictions de la société à l'égard de ses stratégies et de ses marques et leur capacité de générer une croissance rentable à long terme, les liquidités futures, les dépenses d'investissement planifiées, le montant des cotisations versées au régime de retraite, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Ces déclarations prospectives spécifiques se retrouvent dans l'ensemble du présent rapport de gestion et comprennent celles qui sont mentionnées à la section intitulée « Gestion des risques d'exploitation et des risques financiers » du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer » et d'autres expressions semblables et à l'utilisation du futur et du conditionnel en ce qui concerne la société et sa gestion.

De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés, sous-entendus ou projetés dans les déclarations prospectives, notamment les suivants :

- les variations des taux de change, notamment la grande volatilité du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession ou des modifications du taux d'inflation ou de déflation, les taux d'emploi, les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des dérivés;
- des perturbations économiques majeures causées par des risques sanitaires mondiaux qui influencent les mesures sanitaires (p. ex. le confinement et la fermeture des commerces), la demande des consommateurs et entravent la capacité d'obtenir des marchandises en temps opportun;

- les modifications touchant les coûts des produits et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement de la société;
- une concurrence accrue, qu'elle soit attribuable aux concurrents actuels ou à de nouveaux joueurs sur le marché;
- l'évolution des préférences des consommateurs pour le commerce électronique, la vente au détail en ligne et l'introduction de nouvelles technologies;
- la saisonnalité, les conditions météorologiques et l'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation;
- l'incapacité de l'infrastructure de technologies de l'information (« TI ») de la société à soutenir les exigences des activités de la société, ou des atteintes à la sécurité interne ou externe, des attaques par déni de service, des virus, des vers et d'autres atteintes à la protection des données ou à la cybersécurité, connues ou inconnues;
- le fait de ne pas tirer d'avantages des investissements de la société dans ses systèmes de TI;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les freintes de stocks;
- le fait de ne pas réaliser les résultats attendus, notamment la croissance des produits, les économies prévues ou les gains d'efficacité opérationnelle associés aux grandes initiatives de la société, y compris la restructuration;
- les variations des passifs de la société au titre de l'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le capital, de l'impôt foncier ou d'autres impôts et des passifs réglementaires, y compris les modifications des lois et des règles fiscales ou des cotisations futures.

Cette liste de facteurs pouvant influencer sur les déclarations prospectives de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge actuellement pas importants pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Des risques et incertitudes supplémentaires sont analysés dans les documents que la société dépose à l'occasion auprès des autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET MESURES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES

Le présent rapport de gestion fait mention de certaines mesures non conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt présentées à titre de renseignements supplémentaires, en complément des mesures conformes aux IFRS, pour permettre une compréhension plus poussée des résultats d'exploitation de la société du point de vue de la direction. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées isolément ni en remplacement de l'analyse par la société de son information financière présentée en conformité avec les IFRS.

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Le présent rapport de gestion traite des mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté »), les résultats des activités d'exploitation ajustés et le fonds de roulement. Le présent rapport de gestion indique aussi le BAIIA ajusté en pourcentage des produits nets, qui est considéré comme un ratio non conforme aux PCGR. Les produits nets correspondent aux ventes de marchandises diminuées des démarques et des retours (les « ventes nettes ») et comprennent les frais d'expédition facturés aux clients sur les commandes en ligne. La présentation du BAIIA ajusté et des résultats des activités d'exploitation ajustés a pour but de fournir des informations additionnelles utiles aux investisseurs et aux analystes. Le BAIIA ajusté se définit actuellement en tant que bénéfice net avant la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat, les produits d'intérêts, les charges d'intérêts, la perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le résultat net, le gain sur la réduction du régime de retraite, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation nette d'actifs non financiers, ajusté pour l'incidence de certains éléments, y compris la déduction des charges d'intérêts et de l'amortissement relatifs aux contrats de location comptabilisés selon l'IFRS 16, *Contrats de location*, les subventions fédérales et les recouvrements de coûts/coûts de restructuration. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est un important indicateur de la capacité de la société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement et les dépenses d'investissement, et elle utilise cette mesure à ces fins. Selon la direction, le BAIIA ajusté en pourcentage des produits nets indique les liquidités dégagées pour chaque dollar de produits nets. L'exclusion des produits et des charges d'intérêts, autres que les charges d'intérêts sur les obligations locatives, tel qu'il est expliqué plus loin, élimine l'incidence sur le bénéfice des activités autres que d'exploitation. L'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur nettes, sauf l'amortissement lié aux actifs au titre de droits d'utilisation, tel qu'il est expliqué plus loin, élimine l'incidence hors trésorerie, et l'exclusion des recouvrements et coûts de restructuration, des subventions fédérales, de la perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le résultat net et du gain sur la réduction du régime de retraite présente les résultats des activités poursuivies. En vertu de l'IFRS 16, *Contrats de location*, les caractéristiques de certains contrats de location font en sorte que les paiements de loyers comptabilisés en résultat net au cours de la période où l'exécution ou l'utilisation se produit, tandis que d'autres contrats de location sont comptabilisés à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation dont l'obligation locative correspondante est comptabilisée, ce qui donne lieu à l'amortissement de ces actifs et à une charge d'intérêts de ces passifs. La direction présente son BAIIA ajusté de façon à refléter de façon uniforme les paiements qu'elle a versés relativement à ses contrats de location visant les magasins et le matériel. Ainsi, la majoration initiale de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et des intérêts sur les obligations locatives est exclue du calcul du BAIIA ajusté, car cela reflète mieux l'incidence de ses contrats de location sur les flux de trésorerie d'exploitation.

Les résultats des activités d'exploitation ajustés sont définis en tant que résultats des activités d'exploitation excluant les subventions fédérales, les recouvrements et les coûts de restructuration et le gain sur la réduction du régime de retraite. La direction est d'avis que les résultats des activités d'exploitation ajustés donnent un indicateur plus pertinent pour évaluer la performance opérationnelle actuelle de la société. L'exclusion des recouvrements et coûts de restructuration, du gain sur la réduction du régime de retraite et des subventions fédérales présente la performance opérationnelle des activités poursuivies.

Le fonds de roulement correspond aux actifs courants diminués des passifs courants. La direction est d'avis que le fonds de roulement constitue une information utile pour comprendre la situation financière de la société. Étant donné la saisonnalité des activités de la société, il est plus pertinent de comparer le fonds de roulement au même moment précis.

## RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice net au BAIIA ajusté, des résultats des activités d'exploitation aux résultats des activités d'exploitation ajustés et la composition du fonds de roulement :

	Pour les quatrièmes trimestres de		Pour les exercices	
	2024	2023	2024	2023
<b>Bénéfice net</b>	<b>0,0 \$</b>	27,5 \$	<b>14,8 \$</b>	77,7 \$
Amortissements et pertes de valeur nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	3,9	3,9	14,2	15,6
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9,9	7,9	34,3	28,9
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	2,4	1,3	7,6	4,9
Produits d'intérêts	(1,9)	(1,5)	(5,2)	(2,0)
Charges d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	–	–	–	0,4
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(0,3)	(31,7)	5,3	(32,1)
Perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le résultat net	–	–	1,0	–
Gain sur la réduction du régime de retraite	–	–	(0,9)	–
Incidence sur les loyers de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> <sup>1</sup>	(12,3)	(9,2)	(41,9)	(33,8)
Subventions fédérales	–	–	–	(1,2)
Coûts de restructuration, montant net	–	(1,9)	–	(1,4)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>1,7 \$</b>	(3,7) \$	<b>29,2 \$</b>	57,0 \$
<b>BAIIA ajusté en pourcentage des produits nets</b>	<b>0,8 %</b>	(1,7) %	<b>3,7 %</b>	7,1 %

<sup>1</sup> L'incidence sur les loyers de l'IFRS 16, *Contrats de location*, se présente comme suit :

	Pour les quatrièmes trimestres de		Pour les exercices	
	2024	2023	2024	2023
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9,9 \$	7,9 \$	34,3 \$	28,9 \$
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	2,4	1,3	7,6	4,9
<b>Incidence sur les loyers de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i></b>	<b>12,3 \$</b>	9,2 \$	<b>41,9 \$</b>	33,8 \$

	Pour les quatrièmes trimestres de		Pour les exercices	
	2024	2023	2024	2023
<b>Résultats des activités d'exploitation</b>	<b>0,5 \$</b>	(4,4) \$	<b>22,9 \$</b>	48,3 \$
Gain sur la réduction du régime de retraite	–	–	(0,9)	–
Subventions fédérales	–	–	–	(1,2)
Coûts de restructuration, montant net	–	(1,9)	–	(1,4)
<b>Résultats des activités d'exploitation ajustés</b>	<b>0,5 \$</b>	(6,3) \$	<b>22,0 \$</b>	45,7 \$

	Au 3 février 2024	Au 28 janvier 2023
Actifs courants	259,9 \$	265,9 \$
Passifs courants	105,5	122,9
<b>Fonds de roulement</b>	<b>154,4 \$</b>	143,0 \$



## MESURES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES

La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins et la croissance des ventes. La société met en œuvre une approche omnicanal pour établir un lien avec ses clients en s'alignant sur leurs habitudes d'achat par l'entremise de canaux de vente en ligne ou en magasin. Cette approche permet aux clients de magasiner en ligne pour la livraison à domicile ou la cueillette en magasin, l'achat dans l'un de nos magasins ou l'expédition à domicile à partir d'un autre magasin lorsque les produits ne sont pas disponibles dans un magasin donné. En raison du comportement des clients sur les différents canaux, la société présente une seule mesure des ventes des magasins comparables, qui comprend les ventes en magasin et sur les sites de commerce électronique. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes nettes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes nettes en ligne. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière complémentaire qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables pour évaluer le rendement des magasins et les ventes nettes en ligne et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes nettes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

## APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La société a un seul secteur à présenter qui tire ses produits principalement de la vente de vêtements pour femmes à ses clients grâce à ses bannières. La société exploite des magasins partout au Canada, principalement dans les galeries marchandes et les mégacentres commerciaux, tout en exploitant également des sites Web de commerce électronique de marchandises pour toutes ses bannières. Ces canaux de vente en ligne offrent la commodité, la sélection et la facilité d'achat tout en accroissant la fidélisation de la clientèle et la notoriété des marques. À l'heure actuelle, la société exerce ses activités sous les bannières suivantes :

*Reitmans*

Avec ses magasins d'une superficie moyenne de 4 700 pieds carrés, Reitmans, qui a été fondée en 1926, est le plus grand détaillant spécialisé pour femmes au Canada. Étant donné sa grande présence en ligne et les nombreux magasins de Reitmans partout au pays, ses clientes représentent plus du tiers des femmes canadiennes. Reitmans se veut un espace agréable et inclusif où il est possible de trouver des styles à la mode dans une grande variété de tailles allant de 0 à 22.

**PENN.**  
PENNINGTONS

PENN est le chef de file de la mode tailles plus 14 à 32 au Canada. Fière de promouvoir la diversité corporelle et l'inclusivité des tailles, la marque affirme son credo : toute femme mérite de se sentir bien dans ses vêtements et de connaître le sentiment de confiance qui en découle. PENN exploite des magasins d'une superficie moyenne de 5 800 pieds carrés dans des mégacentres au Canada.

**RW&CO.**

RW & CO. exploite des magasins d'une superficie moyenne de 4 500 pieds carrés situés dans des emplacements de choix dans des centres commerciaux importants, en plus d'un site de commerce électronique. La marque, qui se spécialise dans les vêtements pour hommes et pour femmes, offre des collections polyvalentes et bien conçues et propose des expériences de marque exceptionnelles à une clientèle ouverte et diversifiée.

## BANNIÈRES

	Nombre de magasins au 28 janvier 2023	Ouvertures au T1	Fermetures au T1	Ouvertures au T2	Fermetures au T2	Fermetures au T3	Ouvertures au T4	Fermetures au T4	Nombre de magasins au 3 février 2024
Reitmans	235	1	(1)	2	(2)	(4)	1	(6)	226
PENN.	91	1	(1)	1	(2)	–	–	(4)	86
RW & CO.	80	–	–	–	–	–	1	–	81
<b>Total des magasins</b>	<b>406</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	<b>3</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>2</b>	<b>(10)</b>	<b>393</b>

La viabilité de chacun des magasins et leur emplacement sont constamment surveillés et évalués pour assurer une rentabilité soutenue. Dans la plupart des cas, lorsqu'un magasin est fermé, les marchandises de ce magasin sont vendues dans le cours normal des activités, et les marchandises invendues à la date de fermeture sont habituellement transférées à d'autres magasins exploitant la même bannière en vue d'être vendues dans le cours normal des activités.

## REVUE DES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Nombre total de magasins à la clôture de l'exercice	<b>393</b>	406	404
Produits nets <sup>1</sup>	<b>794,7 \$</b>	803,3 \$	664,3 \$
Marge brute	<b>431,0</b>	451,4	355,5
Bénéfice avant impôt sur le résultat	<b>20,1</b>	45,6	142,8
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	<b>14,8</b>	77,7	143,2
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	<b>—</b>	—	15,0
Bénéfice net	<b>14,8</b>	77,7	158,2
Bénéfice par action			
De base	<b>0,30</b>	1,59	3,24
Dilué	<b>0,30</b>	1,59	3,24
Bénéfice par action, activités poursuivies			
De base	<b>0,30</b>	1,59	2,93
Dilué	<b>0,30</b>	1,59	2,93
Total des actifs courants	<b>259,9</b>	265,9	194,7
Total des actifs	<b>490,8</b>	444,5	314,3
Total des passifs courants	<b>105,5</b>	122,9	99,0
Total des passifs non courants	<b>106,3</b>	60,8	31,4

<sup>1</sup> Pour l'exercice 2023 et l'exercice 2022, des produits tirés de l'expédition de 2,6 millions de dollars et 2,2 millions de dollars, respectivement, ont été reclassés dans les produits nets depuis les frais de vente et de distribution et charges administratives. Se reporter aux notes 3 et 23 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024.

Le marché du commerce de détail au Canada reflète les comportements d'achat des consommateurs qui comprennent des achats traditionnels en magasin et le magasinage en ligne. La stratégie omnicanal de la société comprend des investissements dans les magasins et le commerce électronique. Même si la majorité des investissements de la société ont été consacrés aux magasins traditionnels au cours de l'exercice 2024, la société a investi, et continuera d'investir, dans l'optimisation de son centre de distribution et du commerce électronique et dans les technologies afin d'améliorer l'expérience du client en ligne et en magasin. La société est bien positionnée en ce qui concerne le magasinage omnicanal grâce à un portefeuille de magasins situés dans les grands centres commerciaux et les mégacentres les plus enviables partout au Canada ainsi qu'à une impressionnante offre commerciale en ligne.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain est un facteur important qui peut avoir une incidence sur le rendement des activités de détail. Afin d'atténuer les incidences défavorables, la société porte ses efforts sur l'amélioration des pratiques d'approvisionnement et sur la diminution des coûts, tout en continuant d'offrir de la valeur à ses clients, et sur la gestion du risque de change. Comme il est décrit à la section « Contrats de change », après avoir suspendu temporairement son programme de couverture au cours de l'exercice 2021, la société a commencé, en juin 2023, à conclure des contrats de change à terme pour couvrir une partie de son exposition aux fluctuations de la valeur du dollar américain, en général jusqu'à 12 mois d'avance. Elle continue aussi d'effectuer des achats au prix au comptant en dollars américains pour respecter ses engagements en matière d'achats de marchandises.

## ***Produits nets***

Pour l'exercice 2022, l'augmentation des produits nets est principalement attribuable au fait que le réseau de magasins de la société a été fermé pour un beaucoup plus petit nombre de jours au total pendant le confinement partiel au cours de l'exercice 2022 par rapport à la réouverture graduelle des magasins après le confinement complet au cours de l'exercice 2021, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'achalandage en magasin et du nombre de transactions, les clients ayant renoué avec l'achat en magasin, et à une hausse des ventes en ligne de la société.

Pour l'exercice 2023, il n'y a eu aucune fermeture temporaire imposée par le gouvernement, tandis que le réseau de magasins de la société a été touché par un confinement partiel durant une partie de l'exercice 2022. L'augmentation de l'achalandage en magasin, la hausse de la valeur moyenne des transactions et la diminution des démarques et des réductions promotionnelles ont contribué à l'augmentation des produits nets. Pour l'exercice 2023, la société a enregistré des produits nets exceptionnels, puisqu'elle a mis à profit le regain de la demande de vêtements de travail et pour les activités sociales et a mené avec succès des campagnes de marketing percutantes.

Pour l'exercice 2024, la société estime que la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation en général par rapport à l'exercice 2023 a freiné les dépenses de consommation au cours de l'exercice 2024. Le plus faible achalandage en magasin et en ligne, la baisse de la valeur moyenne des transactions et l'accroissement des démarques et des réductions promotionnelles ont contribué à la diminution des produits nets.

## ***Marge brute***

Dans l'ensemble, la marge brute et le bénéfice net de la société des trois derniers exercices ont été touchés par la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Au cours de l'exercice 2024, la marge brute a diminué par rapport à l'exercice 2023 en raison de l'accroissement des démarques et des activités de promotion, ainsi que de la faiblesse persistante du dollar canadien qui a donné lieu à une augmentation du coût des marchandises, car pratiquement toutes les marchandises sont réglées en dollars américains, tandis qu'au cours de l'exercice 2023, la vigueur comparable du dollar canadien avait entraîné une réduction du coût des marchandises. Au cours de l'exercice 2023, la marge brute de la société a augmenté par rapport à l'exercice 2022 du fait de la hausse des ventes, de la diminution des réductions promotionnelles et de la baisse des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement en général, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus. Au cours de l'exercice 2022, outre l'incidence favorable du dollar canadien plus fort, la marge brute de la société s'est accrue du fait de l'augmentation des ventes et des activités de promotion moindres. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les coûts de transport des marchandises plus élevés attribuables aux perturbations subies par le secteur du transport en raison de l'utilisation accrue du transport de marchandises par la voie des airs pour répondre à la demande des clients.

## ***Sommaire***

Au cours des trois derniers exercices, malgré une conjoncture de marché difficile à cause de l'inflation et des taux d'intérêt, les produits nets de la société ont augmenté, passant de 664,3 millions de dollars pour l'exercice 2022 à 794,8 millions de dollars pour l'exercice 2024. Au cours de l'exercice 2022, la société s'est libérée avec succès de la protection de ses créanciers en vertu de la LACC et elle a comptabilisé un profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet de transactions de 88,6 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2023, étant donné que les dernières restrictions temporaires imposées par le gouvernement ont été levées au début de l'exercice, la société a mis à profit le regain de la demande de vêtements de travail et pour les activités sociales, et a mené avec succès des campagnes de marketing percutantes qui ont entraîné une augmentation

de l'achalandage en magasin de 47,6 % et une hausse de 8,9 % du trafic de commerce électronique d'un exercice à l'autre. Par ailleurs, la société a relevé avec succès les défis liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale en gérant ses stocks de manière à répondre à la demande des consommateurs. Malgré une conjoncture de marché difficile à cause de l'inflation, de nouvelles initiatives de valorisation des marques et une offre de produits axée sur la clientèle ont aussi contribué à l'amélioration de la performance pour l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2024, la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation en général par rapport à l'exercice 2023 a freiné les dépenses de consommation. Malgré une conjoncture économique et de marché difficile, la société a dégagé un bénéfice avant impôt sur le résultat de 20,1 millions de dollars pour l'exercice 2024 (45,6 millions de dollars pour l'exercice 2023).

Le fonds de roulement<sup>1</sup> de la société a augmenté de 11,4 millions de dollars, passant de 143,0 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2023 à 154,4 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2024. La société n'avait pas de dette à long terme (hormis ses obligations locatives). Au 3 février 2024, les actifs courants de la société comprenaient un solde de trésorerie de 116,7 millions de dollars (103,0 millions de dollars au 28 janvier 2023), et la société n'avait prélevé aucun montant sur sa facilité renouvelable garantie par des actifs au cours des deux derniers exercices.

À la clôture de l'exercice 2024, les niveaux de stocks étaient plus bas qu'à la clôture de l'exercice 2023, en raison surtout de la réduction du nombre de magasins dans le réseau de magasins de la société comparativement à la clôture de l'exercice précédent, de l'amélioration des conditions de la chaîne d'approvisionnement par rapport à la clôture de l'exercice 2023, ce qui nécessite moins de marchandises de printemps en transit, et du plus petit nombre d'unités de marchandises en stock comparativement à la clôture de l'exercice 2023. À la clôture de l'exercice 2023, les niveaux de stocks étaient plus élevés qu'à la clôture de l'exercice 2022, en raison surtout du coût plus élevé des marchandises et du plus grand nombre d'unités de marchandises afin de répondre à la demande des clients en prévision des ventes printanières. À la clôture de l'exercice 2022, les niveaux de stocks étaient plus élevés qu'à la clôture de l'exercice 2021, en raison surtout du plus grand nombre de magasins en activité comparativement à un an plus tôt, alors que 240 magasins du réseau de la société étaient temporairement fermés en raison des mesures gouvernementales de confinement. De plus, au cours de l'exercice 2022, la société a accéléré les livraisons de marchandises pour atténuer les récentes perturbations du secteur du transport mondial.

Les dépenses d'investissement de la société, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie, se sont chiffrées à 15,2 millions de dollars pour l'exercice 2022, à 10,7 millions de dollars pour l'exercice 2023 et à 17,7 millions de dollars pour l'exercice 2024. Au cours de l'exercice 2024, la société a augmenté ses dépenses consacrées principalement aux nouveaux magasins, à la rénovation de magasins ainsi qu'aux achats de matériel informatique et de logiciels.

<sup>1</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » pour un rapprochement de cette mesure.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 EN REGARD DE CEUX DE L'EXERCICE 2023

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation en \$	Variation en %
Produits nets <sup>1</sup>	<b>794,7 \$</b>	803,3 \$	(8,6)\$	(1,1)%
Coût des biens vendus	<b>363,7</b>	351,9	11,8	3,4 %
Marge brute	<b>431,0</b>	451,4	(20,4)	(4,5)%
Marge brute en %	<b>54,2 %</b>	56,2 %		
Frais de vente et de distribution et charges administratives <sup>1</sup>	<b>408,1</b>	403,1	5,0	1,2 %
Résultats des activités d'exploitation	<b>22,9</b>	48,3	(25,4)	(52,6)%
Charges financières nettes	<b>(2,8)</b>	(2,7)	(0,1)	(3,7)%
Bénéfice avant impôt sur le résultat	<b>20,1</b>	45,6	(25,5)	(55,9)%
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat	<b>(5,3)</b>	32,1	(37,4)	s. o.
Bénéfice net	<b>14,8 \$</b>	77,7 \$	(62,9)\$	(81,0)%
BAIIA ajusté <sup>2</sup>	<b>29,2 \$</b>	57,0 \$	(27,8)\$	(48,8)%
Résultats des activités d'exploitation ajustés <sup>2</sup>	<b>22,0 \$</b>	45,7 \$	(23,7)\$	(51,9)%
Bénéfice par action :				
De base	<b>0,30 \$</b>	1,59 \$	(1,29)\$	(81,1)%
Dilué	<b>0,30</b>	1,59	(1,29)	(81,1)%

<sup>1</sup> Pour l'exercice 2023, des produits tirés de l'expédition de 2,6 millions de dollars ont été reclassés dans les produits nets depuis les frais de vente et de distribution et charges administratives. Se reporter aux notes 3 et 23 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024. Par ailleurs, les frais de vente et de distribution et charges administratives comprennent un gain sur la réduction du régime de retraite de 0,9 million de dollars pour l'exercice 2024 et un recouvrement de coûts de restructuration de 1,4 million de dollars pour l'exercice 2023.

<sup>2</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » pour des rapprochements de ces mesures.

### Produits nets

Les produits nets de l'exercice 2024 ont diminué de 8,6 millions de dollars, ou 1,1 %, pour s'établir à 794,7 millions de dollars, malgré une semaine supplémentaire qui a généré des produits nets de 10,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2024. Les ventes de magasins comparables<sup>1</sup>, qui comprennent les ventes nettes du commerce électronique, ont diminué de 3,2 % au cours de l'exercice 2024. Le recul des produits nets et des ventes de magasins comparables s'explique avant tout par la diminution de la valeur moyenne des transactions et l'augmentation des activités de promotion. Nous sommes d'avis que la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation en général par rapport à l'exercice 2023 a freiné les dépenses de consommation au cours de l'exercice 2024. Pour l'exercice 2023, après la levée des restrictions liées à la pandémie, la société a enregistré des produits nets exceptionnels de 803,3 millions de dollars, puisqu'elle a mis à profit le regain de la demande de vêtements de travail et pour les activités sociales, et a mené avec succès des campagnes de marketing percutantes qui ont entraîné une augmentation de l'achalandage en magasin et en ligne, le tout dans un contexte de diminution des activités de promotion.

La ventilation des produits nets se présente comme suit :

	Exercice 2024		Exercice 2023		Variation en \$	Variation en %
Magasins de détail	<b>576,9 \$</b>	<b>72,6 %</b>	573,7 \$	71,4 %	3,2 \$	0,6 %
Commerce électronique	<b>217,8</b>	<b>27,4 %</b>	229,6	28,6 %	(11,8)	(5,1)%
Produits nets	<b>794,7 \$</b>	<b>100,0 %</b>	803,3 \$	100,0 %	(8,6)\$	(1,1)%

<sup>1</sup> Mesure financière complémentaire. Se reporter à la section « Mesures financières complémentaires ».



## **Marge brute**

La marge brute de l'exercice 2024 a diminué de 20,4 millions de dollars pour s'établir à 431,0 millions de dollars, comparativement à 451,4 millions de dollars pour l'exercice 2023, malgré la prise en compte d'une 53<sup>e</sup> semaine (plutôt que les 52 semaines habituelles) représentant 5,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2024. La marge brute en pourcentage des produits nets s'est repliée, passant de 56,2 % pour l'exercice 2023 à 54,2 % pour l'exercice 2024. La diminution à la fois de la marge brute et de la marge brute en pourcentage des produits nets est essentiellement attribuable à l'augmentation des démarques et des activités de promotion au cours de l'exercice 2024 ainsi qu'à l'incidence défavorable d'environ 14,0 millions de dollars du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement au cours de l'exercice 2024.

## **Frais de vente et de distribution et charges administratives**

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives de 408,1 millions de dollars pour l'exercice 2024 a augmenté de 5,0 millions de dollars, ou 1,2 %, par rapport à l'exercice 2023, ce qui est principalement imputable aux facteurs suivants :

- bien que le nombre de magasins dans le réseau de magasins de la société ait diminué au cours de l'exercice 2024, les charges d'exploitation des magasins ont augmenté, en raison essentiellement de la hausse des frais liés au personnel des magasins et des dépenses publicitaires;
- la société continue de renouveler des accords de loyer préférentiels antérieurs à des taux près des loyers du marché actuels. Les charges locatives ont augmenté d'environ 21 % au cours de l'exercice 2023 à la suite de l'échéance des accords de loyer préférentiels conclus durant la pandémie de COVID-19 au cours de l'exercice 2022 et pendant que la société était protégée contre ses créanciers. Au cours de l'exercice 2024, les loyers ont monté d'environ 5 % par rapport à l'exercice 2023. La société a conclu des contrats de location à long terme qui devraient lui permettre de stabiliser ses charges locatives. La société profite toujours des excellentes relations qu'elle entretient avec ses propriétaires;
- la diminution de 1,2 million de dollars du soutien financier lié aux programmes de subventions fédérales, qui a pris fin au début de l'exercice 2023;
- l'augmentation des frais liés au personnel du siège social et du centre de distribution du fait des hausses salariales et pour soutenir les secteurs en croissance de l'entreprise;
- l'augmentation des charges liées aux logiciels découlant de l'investissement de la société dans des fournisseurs de services infonuagiques et des initiatives de commerce électronique;
- la hausse de 4,4 millions de dollars des frais de vente et de distribution et charges administratives attribuable à la semaine supplémentaire d'exploitation au cours de l'exercice 2024;

facteurs partiellement contrebalancés par

- la baisse de 21,7 millions de dollars de la charge au titre du régime incitatif lié au rendement du personnel, étant donné que les objectifs de performance en matière d'exploitation n'ont pas été atteints pour l'exercice 2024;
- la baisse des frais d'expédition liés au commerce en ligne en raison principalement de la diminution des commandes en ligne exécutées au cours de l'exercice 2024;

- le gain de 0,9 million de dollars sur la réduction du régime de retraite comptabilisé pour l'exercice 2024 par suite de la décision de la société de dissoudre son régime de retraite à prestations définies avec prise d'effet le 30 juin 2024;
- la diminution de 1,4 million de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur nettes essentiellement attribuable aux dépenses contrôlées de la société affectées aux immobilisations corporelles et la radiation d'immobilisations incorporelles de 1,0 million de dollars à l'exercice 2023 qui ne s'est pas répétée à l'exercice 2024.

### ***Charges financières nettes***

Les charges financières nettes se sont élevées à 2,8 millions de dollars pour l'exercice 2024, comparativement à 2,7 millions de dollars pour l'exercice 2023. Cette augmentation de 0,1 million de dollars est principalement attribuable aux charges d'intérêts plus élevées de 2,6 millions de dollars au titre des obligations locatives et à une perte liée aux écarts de conversion de 1,0 million de dollars découlant de la dissolution d'un établissement à l'étranger, facteurs en partie compensés par la hausse de 3,2 millions de dollars des produits d'intérêts gagnés sur les fonds détenus auprès d'une banque canadienne et l'absence de charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable à l'exercice 2024, par rapport à une charge de 0,4 million de dollars engagée à l'exercice 2023.

### ***Impôt sur le résultat***

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 5,3 millions de dollars pour l'exercice 2024, pour un taux d'impôt effectif de 26,4 %. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice 2024 reflète principalement l'incidence de la différence de taux d'impôt attribuable aux activités d'une filiale à l'étranger, d'une perte de 1,0 million de dollars liée aux écarts de conversion reclassés dans le résultat net qui découle de la dissolution d'un établissement à l'étranger et des différences permanentes non déductibles.

Le recouvrement d'impôt de 32,1 millions de dollars pour l'exercice 2023 se compose de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés antérieurement au titre de l'ensemble des différences temporaires et des pertes d'exploitation reportées prospectivement ayant trait aux activités au Canada, d'un montant de 32,6 millions de dollars, déduction faite de la charge d'impôt estimative de 0,5 million de dollars liée aux activités d'une filiale à l'étranger.

### ***Bénéfice net***

Le bénéfice net de l'exercice 2024 s'est établi à 14,8 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,30 \$), comparativement à un bénéfice net de 77,7 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 1,59 \$) pour l'exercice 2023. La diminution de 62,9 millions de dollars du bénéfice net est principalement attribuable à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé de la société au cours de l'exercice 2023, ainsi qu'à la contraction de la marge brute et à la hausse des charges d'exploitation pour l'exercice 2024, comme il est précisé plus haut.

## **BAIIA ajusté**

Pour l'exercice 2024, le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies s'est établi à 29,2 millions de dollars, comparativement à 57,0 millions de dollars pour l'exercice 2023. La diminution de 27,8 millions de dollars est principalement attribuable à la contraction de la marge brute et à la hausse des charges d'exploitation, comme il est mentionné précédemment.

## **Résultats des activités d'exploitation ajustés**

Les résultats des activités d'exploitation ajustés pour l'exercice 2024 se sont chiffrés à 22,0 millions de dollars, comparativement à 45,7 millions de dollars pour l'exercice 2023. La diminution de 23,7 millions de dollars est principalement attribuable à la contraction de la marge brute et à la hausse des charges d'exploitation, comme il est mentionné précédemment.

## **RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024 EN REGARD DE CEUX DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**

	<b>Quatrième trimestre de l'exercice 2024</b>	<b>Quatrième trimestre de l'exercice 2023</b>	<b>Variation en \$</b>	<b>Variation en %</b>
Produits nets <sup>1</sup>	<b>221,0 \$</b>	212,9 \$	8,1 \$	3,8 %
Coût des biens vendus	<b>106,1</b>	103,4	2,7	2,6 %
Marge brute	<b>114,9</b>	109,5	5,4	4,9 %
Marge brute en %	<b>52,0 %</b>	51,4 %		
Frais de vente et de distribution et charges administratives <sup>1</sup>	<b>114,4</b>	113,9	0,5	0,4 %
Résultats des activités d'exploitation (Charges financières nettes) produits financiers nets	<b>0,5</b>	(4,4)	4,9	s. o.
Perte avant impôt sur le résultat	<b>(0,7)</b>	0,2	(0,9)	s. o.
Recouvrement d'impôt sur le résultat	<b>(0,2)</b>	(4,2)	4,0	(95,2) %
Bénéfice net	<b>0,2</b>	31,7	(31,5)	(99,4) %
	<b>0,0 \$</b>	27,5 \$	(27,5)\$	(100,0) %
BAIIA ajusté <sup>2</sup>	<b>1,7 \$</b>	(3,7) \$	5,4 \$	s. o.
Résultats des activités d'exploitation ajustés <sup>2</sup>	<b>0,5 \$</b>	(6,3) \$	6,8 \$	s. o.
Bénéfice par action :				
De base	<b>0,00 \$</b>	0,56 \$	(0,56)\$	(100,0) %
Dilué	<b>0,00</b>	0,56	(0,56)	(100,0) %

<sup>1</sup> Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, des produits tirés de l'expédition de 1,0 million de dollars ont été reclassés dans les produits nets depuis les frais de vente et de distribution et charges administratives. Se reporter aux notes 3 et 23 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024. Par ailleurs, les frais de vente et de distribution et charges administratives comprennent un recouvrement de coûts de restructuration de 1,9 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023.

<sup>2</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » pour des rapprochements de ces mesures.

## Produits nets

Les produits nets du quatrième trimestre de l'exercice 2024, qui tiennent compte d'une semaine supplémentaire qui a généré des produits nets de 10,0 millions de dollars, ont augmenté de 8,1 millions de dollars, ou 3,8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2023 pour s'établir à 221,0 millions de dollars. Les ventes de magasins comparables<sup>1</sup>, qui comprennent les ventes nettes du commerce électronique, ont diminué de 1,6 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. Le recul des ventes de magasins comparables s'explique avant tout par la diminution de la valeur moyenne des transactions et l'augmentation des activités de promotion. Nous sommes d'avis que la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation en général par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent a freiné les dépenses de consommation au cours au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

La ventilation des produits nets se présente comme suit :

	Quatrième trimestre de l'exercice 2024		Quatrième trimestre de l'exercice 2023		Variation en \$	Variation en %
Magasins de détail	150,3 \$	68,0 %	140,4 \$	65,9 %	9,9 \$	7,1 %
Commerce électronique	70,7	32,0 %	72,5	34,1 %	(1,8)	(2,5) %
Produits nets	221,0 \$	100,0 %	212,9 \$	100,0 %	8,1 \$	3,8 %

<sup>1</sup> Mesure financière complémentaire. Se reporter à la section « Mesures financières complémentaires ».

## Marge brute

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a augmenté de 5,4 millions de dollars pour s'établir à 114,9 millions de dollars, comparativement à 109,5 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023. La marge brute en pourcentage des produits nets s'est accrue, passant de 51,4 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 à 52,0 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. L'amélioration de la marge brute et l'accroissement de la marge brute en pourcentage des produits nets sont essentiellement attribuables à l'incidence de l'inclusion d'une 14<sup>e</sup> semaine (plutôt que les 13 semaines habituelles) représentant 5,5 millions de dollars, à la baisse des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement au quatrième trimestre de l'exercice 2024, puisque les perturbations touchant le secteur du transport mondial étaient importantes au quatrième trimestre de l'exercice 2023. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable d'environ 2,6 millions de dollars du cours de change sur les achats libellés en dollars américains au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

## Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives de 114,4 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 a augmenté de 0,5 million de dollars, ou 0,4 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2023, ce qui est principalement imputable aux facteurs suivants :

- bien que le nombre de magasins dans le réseau de magasins de la société ait diminué au quatrième trimestre de l'exercice 2024, les charges d'exploitation des magasins ont augmenté, en raison essentiellement de la hausse des frais liés au personnel des magasins et des dépenses publicitaires;

- la société a continué de renouveler des accords de loyer préférentiels antérieurs à des taux près des loyers du marché actuels. Les charges locatives ont augmenté d'environ 25 % au quatrième trimestre de l'exercice 2023. Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, les loyers ont monté d'environ 6 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2023. La société a conclu des contrats de location à long terme qui devraient lui permettre de stabiliser ses charges locatives. La société profite toujours des excellentes relations qu'elle entretient avec ses propriétaires;
  - l'augmentation des frais liés au personnel du siège social et du centre de distribution du fait des hausses salariales et pour soutenir les secteurs en croissance ciblés de l'entreprise;
  - l'augmentation des charges liées aux logiciels découlant de l'investissement de la société dans des fournisseurs de services infonuagiques et des initiatives de commerce électronique;
  - le recouvrement de coûts de restructuration de 1,9 million de dollars réalisé au quatrième trimestre de l'exercice 2023;
  - la hausse de 4,4 millions de dollars des frais de vente et de distribution et charges administratives attribuable à la semaine supplémentaire d'exploitation au quatrième trimestre de l'exercice 2024;
- facteurs partiellement contrebalancés par
- la baisse de 10,4 millions de dollars de la charge au titre du régime incitatif lié au rendement du personnel, étant donné que les objectifs de performance en matière d'exploitation n'ont pas été atteints pour l'exercice 2024;
  - la baisse des frais d'expédition liés au commerce en ligne en raison principalement de la diminution des commandes en ligne exécutées au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

### ***(Charges financières nettes) produits financiers nets***

Les charges financières nettes se sont élevées à 0,7 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à des produits financiers nets de 0,2 million pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023. Cette augmentation de 0,9 million de dollars des charges financières nettes est principalement attribuable aux charges d'intérêts plus élevées de 1,0 million de dollars au titre des obligations locatives et à l'augmentation de 0,3 million de dollars de la perte de change sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains, facteurs en partie compensés par la hausse de 0,4 million de dollars des intérêts gagnés sur les fonds détenus auprès d'une banque canadienne par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2023.

### ***Impôt sur le résultat***

Le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est établi à 0,2 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. Le taux d'impôt effectif pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 reflète principalement l'incidence de la différence de taux d'impôt attribuable aux activités d'une filiale à l'étranger et des différences permanentes non déductibles.

Le recouvrement d'impôt sur le résultat de 31,7 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 se compose principalement de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés antérieurement ayant trait aux activités au Canada.

### ***Bénéfice net***

La société a inscrit un bénéfice net de néant au quatrième trimestre de l'exercice 2024 (bénéfice par action de base et dilué de 0,00 \$), tandis qu'elle avait inscrit un bénéfice net de 27,5 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,56 \$) au quatrième trimestre de l'exercice 2023.

La diminution de 27,5 millions de dollars du bénéfice net est principalement attribuable à la comptabilisation d'actifs d'impôt non comptabilisés antérieurement à l'exercice 2023 ainsi qu'à l'augmentation des charges d'exploitation pour l'exercice 2024, facteurs partiellement compensés par la hausse de la marge brute pour l'exercice 2024, comme il est précisé plus haut.

### **BAIIA ajusté**

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le BAIIA ajusté s'est établi à 1,7 million de dollars, comparativement à (3,7) millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023. L'augmentation de 5,4 millions de dollars est principalement attribuable à la hausse de la marge brute, comme il est mentionné précédemment.

### **Résultats des activités d'exploitation ajustés**

Les résultats des activités d'exploitation ajustés pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 se sont chiffrés à 0,5 million de dollars, comparativement à (6,3) millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023. La hausse de 6,8 millions de dollars est principalement attribuable à l'augmentation de la marge brute, comme il est mentionné précédemment.

## CONTRATS DE CHANGE

La société importe la majeure partie de ses achats de marchandises de fournisseurs étrangers, les délais d'approvisionnement pouvant parfois atteindre 12 mois. En juin 2023, la société a commencé à conclure des contrats de change à terme pour couvrir une partie de son exposition aux fluctuations de la valeur du dollar américain, en général jusqu'à 12 mois d'avance. La société a pour politique de régler jusqu'à 80 % des achats de marchandises libellés en dollars américains prévus pour un exercice donné au moyen de contrats de change à terme, toute exigence supplémentaire étant satisfaite au moyen d'achats au comptant en dollars américains.

Les contrats de change en cours au 3 février 2024, qui sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie, se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Solde net
Contrats de change à terme	1,328 \$	90,0 \$	1,4 \$	- \$	1,4 \$

En date du 28 janvier 2023, le programme de couverture de la société était suspendu temporairement et il n'y avait aucun contrat de change en cours.



## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation d'un exercice complet. Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit trimestres les plus récents. Toute référence à « 2024 » correspond à l'exercice clos le 3 février 2024 et toute référence à « 2023 » correspond à l'exercice clos le 28 janvier 2023.

	Quatrième trimestre		Troisième trimestre		Deuxième trimestre		Premier trimestre	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits nets <sup>5</sup>	221,0 \$	212,9 \$	193,4 \$	206,2 \$	214,5 \$	229,9 \$	165,7 \$	154,3 \$
Bénéfice net	0,0	27,5 <sup>1</sup>	5,3	14,6 <sup>2</sup>	13,4 <sup>3</sup>	37,3 <sup>3</sup>	(3,8)	(1,7) <sup>4</sup>
Bénéfice par action								
De base	0,00 \$	0,56 <sup>1</sup> \$	0,11 \$	0,30 <sup>2</sup> \$	0,27 <sup>3</sup> \$	0,76 <sup>3</sup> \$	(0,08) \$	(0,04) <sup>4</sup> \$
Dilué	0,00	0,56 <sup>1</sup>	0,11	0,30 <sup>2</sup>	0,27 <sup>3</sup>	0,76 <sup>3</sup>	(0,08)	(0,04) <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, le bénéfice net tient compte d'un recouvrement de coûts de restructuration de 1,9 million de dollars.

<sup>2</sup> Pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, le bénéfice net tient compte de coûts de restructuration de 0,1 million de dollars.

<sup>3</sup> Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024, le bénéfice net tient compte d'un gain sur la réduction du régime de retraite de 0,9 million de dollars. Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2023, le bénéfice net tient compte d'un recouvrement de coûts de restructuration de 0,2 million de dollars.

<sup>4</sup> Pour le premier trimestre de l'exercice 2023, la perte nette tient compte de coûts de restructuration de 0,6 million de dollars, en partie contrebalancés par l'incidence des subventions fédérales totalisant 1,2 million de dollars.

<sup>5</sup> Les produits nets comprennent les produits liés à l'expédition qui ont été reclassés depuis les frais de vente et de distribution et charges administratives. Se reporter aux notes 3 et 23 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024. En raison de ce reclassement, les produits nets ont augmenté de 1,0 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, de 0,6 million de dollars pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, de 0,7 million de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2023 et de 0,4 million de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2023.

## BILAN

Le tableau suivant présente certains postes choisis du bilan consolidé de la société au 3 février 2024 et au 28 janvier 2023 :

	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie	116,7 \$	103,0 \$	13,7 \$	13,3 %
Clients et autres débiteurs	3,5	3,2	0,3	9,4 %
Actif financier dérivé	1,4	–	1,4	s. o.
Stocks	122,0	142,3	(20,3)	(14,3) %
Charges payées d'avance et autres actifs	16,3	14,5	1,8	12,4 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	71,2	66,5	4,7	7,1 %
Actifs au titre de droits d'utilisation	131,5	79,9	51,6	64,6 %
Actif au titre des retraites	1,1	–	1,1	s. o.
Impôt sur le résultat différé	27,0	32,3	(5,3)	(16,4) %
Fournisseurs et autres créditeurs	61,8	81,1	(19,3)	(23,8) %
Produits différés	11,9	14,1	(2,2)	(15,6) %
Impôt sur le résultat à payer	0,4	1,0	(0,6)	(60,0) %
Obligations locatives (courantes et non courantes)	137,6	87,5	50,1	57,3 %

Les variations de certains postes choisis des bilans consolidés de la société au 3 février 2024 comparativement au 28 janvier 2023 s'expliquent essentiellement par ce qui suit :

- La trésorerie a augmenté de 13,7 millions de dollars en raison principalement des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et d'un montant de 2,8 millions de dollars précédemment détenu en fiducie par une institution financière canadienne, ce qui a été contrebalancé en partie par le paiement des attributions au titre du régime incitatif lié au rendement pour l'exercice 2023 et les investissements consacrés aux immobilisations corporelles;
- Les clients et autres débiteurs ont augmenté en raison essentiellement des créances sur cartes de crédit plus élevées au 3 février 2024 comparativement au 28 janvier 2023;
- L'actif financier dérivé est attribuable à l'ajustement lié à l'évaluation à la valeur de marché des contrats de change à terme en cours à la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2024 qui ont été conclus après le 28 janvier 2023;
- Les stocks sont moins élevés en raison principalement du plus petit nombre de magasins, de l'amélioration des conditions de la chaîne d'approvisionnement qui nécessite moins de marchandises de printemps en transit et de l'accent mis sur la gestion plus serrée des stocks en réaction aux tendances et aux habitudes de dépense des consommateurs;
- Les charges payées d'avance et autres actifs ont augmenté de 1,8 million de dollars, en raison principalement du calendrier des paiements liés aux loyers non comptabilisés comme des obligations locatives et aux contrats de services, partiellement contrebalancé par la réduction des versements d'acomptes aux fournisseurs;
- Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 4,7 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2024, une somme de 17,7 millions de dollars a été consacrée principalement aux nouveaux magasins, aux rénovations de magasins et à des investissements en matériel informatique et en logiciels de bureau. Des amortissements de 13,2 millions de dollars et une perte de valeur nette de 1,0 million de dollars sur les immobilisations corporelles et incorporelles ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2024 (14,5 millions de dollars au titre des amortissements et 1,1 million de dollars au titre de la perte de valeur nette sur les immobilisations corporelles et incorporelles ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2023);

- Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent le droit d'utilisation des magasins de détail et de matériel spécifique de la société sur la durée de leur contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont augmenté d'un montant net de 51,6 millions de dollars, en raison essentiellement des contrats de location renouvelés signés au cours de l'exercice 2024. Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 34,3 millions de dollars ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2024 (des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 29,3 millions de dollars et une reprise de perte de valeur de 0,4 million de dollars ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2023). Aucune charge au titre des pertes de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024;
- L'actif au titre des retraites a augmenté de 1,1 million de dollars essentiellement en raison d'un gain sur la réduction du régime de retraite de 0,9 million de dollars au cours de l'exercice 2024. Le 19 mai 2023, le conseil d'administration de la société a approuvé la dissolution du régime de retraite à prestations définies (le « régime »). La date de prise d'effet de la dissolution du régime est le 30 juin 2024;
- Les actifs d'impôt différé ont diminué de 5,3 millions de dollars principalement en raison du renversement net des différences temporaires déductibles;
- Les fournisseurs et autres créditeurs ont diminué de 19,3 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par le calendrier des paiements liés aux dettes fournisseurs, aux taxes de vente et aux créditeurs au titre des avantages du personnel (y compris les attributions au titre du régime incitatif lié au rendement);
- Les produits différés ont diminué de 2,2 millions de dollars en raison principalement du montant estimatif plus élevé des droits abandonnés au titre des cartes-cadeaux en fonction des tendances d'encaissement passées de la société;
- L'impôt sur le résultat à payer se compose des passifs d'impôt nets estimés d'une filiale à l'étranger. La diminution de 0,6 million de dollars de l'impôt sur le résultat à payer est essentiellement attribuable aux paiements, en partie compensés par des impôts estimés pour l'exercice 2024;
- Les obligations locatives correspondent à la valeur actualisée des obligations de la société d'effectuer des paiements de loyers relativement à ses contrats de location visant les magasins et le matériel. Au cours de l'exercice 2024, les obligations locatives ont augmenté en raison des entrées de contrats de location de 86,4 millions de dollars et des charges d'intérêts de 7,6 millions de dollars, facteurs atténués par des paiements de 43,4 millions de dollars et des modifications de contrats de location de 0,6 million de dollars.

## GESTION DES RISQUES D'EXPLOITATION

### Conjoncture économique

Les facteurs économiques ayant une influence sur les habitudes de dépense des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale ou régionale. Ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation ou de déflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la performance financière de la société. La société suit de près les conditions économiques afin de réagir aux habitudes de dépenses de consommation et aux contraintes connexes lorsqu'elle prend ses décisions relatives à ses activités à court terme et à long terme.

### Concurrence

Le secteur canadien de vente au détail de vêtements est très concurrentiel et compte parmi ses joueurs de grands magasins, des chaînes de magasins spécialisées et des détaillants indépendants. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait avoir un effet négatif sur sa performance financière. Il n'existe pas de barrière efficace pour empêcher l'entrée sur le marché de détail canadien du vêtement d'un concurrent éventuel, qu'il soit étranger ou canadien, comme le prouve le nombre croissant de détaillants étrangers qui poursuivent l'expansion de leurs activités au Canada. De même, les consommateurs canadiens ont accès à de nombreux sites de magasinage en ligne à l'échelle internationale. La société estime qu'elle est bien placée pour concurrencer tous les autres détaillants. La société exploite plusieurs bannières, et les marchandises qu'elle offre sont diversifiées, puisque chaque bannière cible un créneau particulier du marché du vêtement pour femmes au Canada. Les magasins de la société proposent aux consommateurs des vêtements mode à prix abordables d'un océan à l'autre. Les clients de la société peuvent également magasiner en ligne, grâce aux sites Web de commerce électronique qu'elle exploite pour chacune de ses bannières. Le secteur du commerce électronique, où évoluent des joueurs nationaux et étrangers, est très concurrentiel. La société continue d'investir des sommes importantes dans ses sites Web de commerce électronique et dans les médias sociaux afin d'attirer les consommateurs vers ses sites Web, et elle est d'avis qu'elle est bien positionnée pour concurrencer dans cet environnement.

### Distribution et chaîne d'approvisionnement

La société est tributaire de l'efficacité des activités de son seul et unique centre de distribution. Ainsi, toute perturbation majeure de l'activité du centre de distribution (par exemple, retards dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, catastrophe naturelle, panne des systèmes et destruction ou dommages majeurs causés par un incendie) risque de retarder de façon importante ou d'empêcher le ravitaillement des magasins de la société en temps opportun et de façon économique ou de répondre à la demande des sites de commerce électronique, ce qui pourrait entraîner des pertes de ventes et affecter la satisfaction de ses clients, ce qui risquerait de diminuer considérablement les résultats d'exploitation.

### Programmes de fidélisation

Les programmes de fidélisation constituent une offre importante aux consommateurs et un outil de marketing très important pour la société. Le marketing, la promotion et les autres activités commerciales liées à la modification éventuelle des programmes de fidélisation doivent être bien gérés et coordonnés afin de préserver la perception positive des clients. L'incapacité d'assurer la gestion efficace des programmes de fidélisation pourrait nuire à la réputation de la société et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

## Contrats de location

Tous les magasins de la société font l'objet de contrats de location, dont la plupart sont renouvelables au gré de la société. Tout facteur ayant pour effet de faire obstacle ou de porter préjudice de façon importante à la capacité de la société de louer des locaux situés dans des emplacements de premier ordre ou de louer à nouveau ou de rénover des locaux rentables existants, ou ayant pour effet de retarder la société dans la fermeture de locaux indésirables pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la société.

## Habitudes d'achat des consommateurs

Des changements dans les habitudes d'achat des consommateurs pourraient avoir des répercussions sur les ventes. Bon nombre des magasins de la société sont situés dans des centres commerciaux fermés. La capacité de maintenir ou d'accroître le volume des ventes dépend en partie de la popularité continue des centres commerciaux comme destinations de magasinage et de la capacité des centres commerciaux, de leurs locataires et d'autres événements spéciaux à générer un fort achalandage. Divers facteurs, indépendants de la volonté de la société, peuvent faire baisser l'achalandage des centres commerciaux, notamment le ralentissement économique, la fermeture de grands magasins piliers, la météo, la crainte d'attentats terroristes, les restrictions du nombre de clients à l'intérieur des magasins découlant de futurs protocoles sanitaires liés à une pandémie, les travaux de construction et l'accessibilité ou les nouvelles façons de magasiner, comme le commerce électronique, les magasins à escompte ou les centres axés sur le style de vie. Tout changement dans les habitudes d'achat des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

## Catastrophes naturelles, conditions météo défavorables, pandémies, boycottages et événements géopolitiques

Une ou des catastrophes naturelles, comme des tremblements de terre et des ouragans, des conditions météo exceptionnellement défavorables, des pandémies, des boycottages et des événements géopolitiques, par exemple de l'agitation civile dans les pays où sont établis des fournisseurs, des actes de terrorisme ou d'autres perturbations semblables pourraient nuire considérablement aux activités et aux résultats financiers de la société. En outre, l'incidence de tels événements sur les activités et les résultats financiers de la société pourrait être exacerbée s'ils se produisent pendant les périodes de pointe pour les ventes de la société.

Ces événements pourraient entraîner les conséquences suivantes : des dommages physiques à un ou plusieurs des biens immobiliers de la société, des hausses du prix de l'essence ou d'autres formes d'énergie, la fermeture temporaire ou permanente de son centre de distribution ou d'un ou plusieurs de ses magasins, des retards dans l'ouverture de nouveaux magasins, une pénurie temporaire de main-d'œuvre adéquate sur un marché donné, une perturbation temporaire ou à long terme de l'approvisionnement en produits provenant de certains fournisseurs locaux et outre-mer, une perturbation temporaire du transport des biens provenant d'outre-mer, des retards dans la livraison des biens au centre de distribution ou aux magasins, une réduction temporaire de la disponibilité des produits en magasin, une réduction temporaire de l'achalandage des magasins et la perturbation des systèmes informatiques. Ces facteurs pourraient nuire considérablement aux activités et aux résultats financiers de la société.

De futures pandémies pourraient influencer sur les habitudes d'achat et le comportement des consommateurs, perturber la chaîne d'approvisionnement et donner lieu à des protocoles de confinement imposés par les gouvernements, ce qui pourrait entraîner des effets défavorables pour la société.

## Technologie de l'information

La société est tributaire de ses systèmes informatiques pour gérer ses activités, lesquels systèmes sont composés d'une gamme complète de systèmes financiers et de systèmes de ventes au détail, de marchandage, de contrôle des stocks, de planification, de prévision, de préparation de rapports et de distribution. La société continue d'investir dans de nouveaux systèmes de TI dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisation. L'incapacité d'assurer une transition réussie des anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI, une interruption majeure ou le piratage des systèmes TI de la société de façon générale pourrait priver la direction de données exactes ou l'empêcher de gérer de façon efficace les activités quotidiennes de l'entreprise ou l'empêcher d'atteindre ses cibles opérationnelles, ce qui entraînerait des perturbations importantes des activités et de possibles pertes financières. La société dépend également d'information pertinente et fiable pour mener ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recouvrements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coût prévues ou les efficacités sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

## Réglementation et législation

La direction estime que la société est dotée d'une structure des plus efficaces pour exercer ses activités. La société est assujettie aux changements importants et défavorables de la réglementation gouvernementale qui risqueraient d'avoir une incidence sur le résultat et les ventes, les taux d'impôt, les droits de douane, les quotas imposés ou rétablis et toutes autres questions légiférées ou réglementées par l'État.

Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le résultat, les taxes sur le capital, les impôts fonciers et les autres impôts et taxes, ainsi que les lois touchant la production de matières premières et la fabrication de marchandise par nos fournisseurs, l'importation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de produits pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière ou opérationnelle. Pour se conformer à ces modifications, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer aux lois et aux ordonnances en temps opportun pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.



La société est régulièrement assujettie à des vérifications fiscales et autres menées par divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il pourrait arriver de temps à autre que les autorités ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société. Il se pourrait que les lois soient modifiées ou que leur interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des pénalités et à de nouvelles cotisations, lesquelles pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société au cours des périodes futures.

Responsabilités en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (« ESG ») ou de durabilité

Les investisseurs, les actionnaires, les clients et les employés s'intéressent de plus en plus aux pratiques des sociétés en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (« ESG »), y compris en ce qui concerne les changements climatiques. Si les pratiques de la société ne répondent pas aux attentes des parties prenantes, à mesure qu'elles continuent d'évoluer, notre marque, notre réputation et la fidélisation des employés pourraient s'en ressentir. Ainsi, il est possible que les parties prenantes ne soient pas satisfaites des pratiques de la société en matière d'ESG ou du rythme de leur adoption. La société pourrait aussi engager des coûts supplémentaires et avoir besoin de ressources additionnelles pour assurer le suivi des diverses attentes et exigences en matière d'ESG ainsi que pour faire rapport sur celles-ci et pour s'y conformer. De plus, un échec de la société à cet égard, réel ou perçu, pourrait nuire à notre réputation, à la fidélisation des employés et à la volonté des clients et des fournisseurs de faire affaire avec la société. La société a mis en place une équipe ESG pour élaborer ses stratégies ESG.

Sources d'approvisionnement en marchandises

La quasi-totalité de la marchandise de la société est vendue sous sa marque maison. Sur une base annuelle, la société importe directement plus de 90 % de sa marchandise, principalement de l'Asie. Bien que la majeure partie des matières premières qui entrent dans la fabrication de notre marchandise proviennent de Chine, il existe une panoplie de sources à l'étranger pour presque toute la marchandise offerte par la société et, au cours de l'exercice 2024, aucun fournisseur n'a représenté plus de 10 % des achats de la société (en dollars ou en unités). La société entretient de bonnes relations avec ses fournisseurs et elle n'a aucune raison de croire qu'elle est exposée à des risques importants qui l'empêcheraient de faire l'acquisition, la distribution et (ou) la vente de marchandises, et ce, sur une base permanente. De futurs problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir des conséquences financières défavorables pour la société.

La société s'engage à respecter des normes de responsabilité commerciale et des principes d'approvisionnement éthique. Elle continue de faire des efforts pour mener ses activités en accord avec les pratiques commerciales éthiques et en conformité avec les lois des pays dans lesquels ses fournisseurs exercent leurs activités. La société a établi des lignes directrices en matière d'approvisionnement et d'autres pratiques commerciales pour s'assurer que ses fournisseurs n'ont pas recours au travail forcé ni au travail des enfants et qu'ils se conforment aux lois et règlements applicables. Toutefois, étant donné que la société n'exerce aucun contrôle sur les tiers indépendants, rien ne garantit que les fournisseurs de la société ne poseront pas de gestes contraires aux lignes directrices de la société ou aux lois et règlements applicables, qui pourraient nuire à la réputation de la société. Par conséquent, la société se réserve le droit de mettre fin à sa relation avec n'importe quel fournisseur, et elle n'établira pas de relation avec un fournisseur éventuel si des risques importants en matière de conformité sur les plans social et de la main-d'œuvre sont relevés. Si des cas de non-conformité sont constatés chez ses fournisseurs, la société exige que des mesures soient prises immédiatement pour corriger la situation. Autrement, il sera interdit au fournisseur de faire affaire avec la société, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les résultats financiers de la société en raison d'une augmentation des coûts ou de retards de livraison éventuels.

## Cybersécurité, vie privée et protection des renseignements personnels

La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients et des membres de son personnel, et elle s'est dotée d'une politique relative à la protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Les systèmes informatiques de la société renferment des renseignements personnels sur les clients et les membres de son personnel. Toute défaillance ou vulnérabilité de ces systèmes ou la non-conformité de la société aux lois ou règlements, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant les membres de son personnel et ses clients, pourrait nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

La société dépend du fonctionnement ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, notamment les sites Internet internes et publics, les installations d'hébergement et de traitement de données, les services infonuagiques et le matériel, comme le traitement aux points de vente dans les magasins, pour exercer ses activités. Dans le cours normal des activités, la société recueille, traite, transmet et conserve des renseignements confidentiels, sensibles et personnels (les « renseignements confidentiels ») au sujet de la société et de ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les titulaires de cartes de crédit. Une partie de ces renseignements confidentiels sont détenus et gérés par des tiers fournisseurs de services. Comme c'est le cas pour les autres grandes sociétés de renom, la société fait régulièrement l'objet de cyberattaques, lesquelles se produisent plus fréquemment, sont en constante évolution de par leur nature et deviennent plus complexes.

La société a mis en œuvre des mesures de sécurité, notamment la formation, la surveillance et la mise à l'essai des employés, la maintenance de systèmes de protection et de plans de secours, pour protéger les renseignements confidentiels et empêcher l'accès non autorisé à ceux-ci et pour réduire la probabilité de perturbation de ses systèmes de TI. La société a également établi des processus, des protocoles et des normes de sécurité qui s'appliquent aux tiers fournisseurs de services. Malgré ces mesures, tous les systèmes informatiques de la société, y compris ses systèmes de sauvegarde et les systèmes de tout tiers fournisseur de services qu'elle utilise, sont vulnérables aux dommages, aux interruptions, aux dysfonctionnements ou aux pannes pour une multitude de raisons, y compris les vols physiques, les incendies, les coupures de courant, les pannes d'ordinateur et de télécommunications ou d'autres catastrophes, ainsi que les atteintes à la sécurité internes et externes, les attaques par déni de service, les virus, les vers et d'autres causes de perturbations connues ou inconnues.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être incapables de prévoir, de détecter rapidement ou de contrer adéquatement un ou plusieurs des moyens, en évolution rapide et de plus en plus complexes, par lesquels des pirates informatiques, des cyberterroristes et d'autres personnes pourraient tenter de contourner les mesures de sécurité des systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. Comme les menaces informatiques évoluent et deviennent plus difficiles à détecter et à prévenir avec succès, une ou plusieurs menaces informatiques pourraient déjouer les mesures de sécurité de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. De plus, une erreur ou un méfait d'un employé, une mauvaise gestion des mots de passe ou d'autres irrégularités pourraient donner lieu à une violation des mesures de sécurité de la société ou de ses tiers fournisseurs de services, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la protection de la vie privée ou des renseignements confidentiels des employés, des clients ou des titulaires de cartes de crédit.

Si la société omet d'attribuer et de gérer efficacement les ressources nécessaires pour bâtir et entretenir une infrastructure de TI fiable ou de détecter rapidement les incidents relatifs à la cybersécurité et d'y réagir adéquatement, ou si les systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services sont endommagés, détruits, fermés, interrompus ou cessent de fonctionner correctement, les activités de la société pourraient être perturbées et la société pourrait, entre autres, être exposée à ce qui suit : des erreurs de transactions, des inefficiences de traitement, la perte de clients ou l'incapacité d'attirer de nouveaux clients, la perte de ventes, la perte de renseignements confidentiels ou d'autres actifs ou l'accès non autorisé à ceux-ci, la perte ou la violation de propriété intellectuelle ou de secrets commerciaux, le risque de ternir sa réputation, des litiges, des mesures d'exécution de la réglementation, l'infraction aux lois et règlements concernant la vie privée et la sécurité ou d'autres lois et règlements, et les coûts des mesures correctives.

### Procédures judiciaires

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie à des procédures judiciaires et peut faire l'objet de poursuites. Ces poursuites l'opposent notamment à des propriétaires d'immeubles, à des fournisseurs, à des clients, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue des procédures judiciaires et des réclamations est incertaine et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation, les activités, la situation financière ou la performance de la société.

### Marchandisage, commerce électronique et technologies de rupture

La société peut avoir des stocks dont la clientèle ne veut pas ou n'a pas besoin, qui ne correspondent pas aux tendances actuelles, au goût des clients, à leurs habitudes ou aux préférences régionales, portent un prix que les consommateurs ne sont pas disposés à payer ou arrivent en retard sur le marché. Les activités de la société en ce qui a trait aux stocks, aux ventes ainsi qu'au volume et à la combinaison de produits sont touchées à divers degrés par leur caractère saisonnier, dont certaines périodes fériées au cours de l'année. Si la commercialisation n'est pas efficace ou ne répond pas à la demande des consommateurs, la performance financière de la société pourrait en souffrir.

Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable en ligne, notamment un site Web convivial, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de cueillette et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment le temps d'arrêt du site Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les préoccupations de confidentialité du consommateur. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de la société à faire croître son commerce électronique. La stratégie omnicanal de la société exige des investissements pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts connexes engagés.

Le commerce de détail exige une expérience de magasinage par voie numérique efficace et intégrée. L'émergence des technologies de rupture et les progrès exponentiels que connaît le domaine numérique pourraient avoir une incidence sur les besoins d'espace physique des entreprises de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été démontrée, les exigences en matière de grandeur et d'emplacement des locaux pourraient être sujettes à davantage de changements. Toute incapacité à adapter les modèles économiques pour qu'ils reconnaissent et gèrent ce virage en temps opportun pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de la société.

## Principaux dirigeants et capacité à attirer et à retenir du personnel clé

La réussite de la société repose sur l'apport continu de ses principaux dirigeants, dont certains possèdent des compétences et des expériences uniques et difficiles à remplacer à court terme. La perte ou l'interruption des services fournis par un dirigeant clé pourrait porter préjudice à la société pendant la période de transition requise pour permettre à un successeur d'assumer les responsabilités liées au poste de direction clé. La réussite de la société dépendra aussi de sa capacité à attirer et à retenir à son service d'autres employés clés. Rien ne garantit, cependant, que la société sera en mesure de le faire, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses activités.

## GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société pourrait recourir périodiquement à des instruments dérivés pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives de la société proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change et de taux d'intérêt sont présentées ci-dessous.

### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des clients et autres débiteurs. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des montants à recevoir sous forme d'aide publique et des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 3 février 2024 et au 28 janvier 2023, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 3 février 2024, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie	116,7 \$
Clients et autres débiteurs	3,5
	<u>120,2 \$</u>

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les fonds pouvant être prélevés sur la facilité de crédit renouvelable seront suffisants pour permettre à la société de satisfaire à ses besoins d'exploitation et d'honorer ses obligations financières. L'échéance contractuelle de la facilité de crédit renouvelable de la société est le 12 janvier 2025. La plupart des fournisseurs et autres crédateurs sont exigibles dans au plus 12 mois.

Pour l'exercice 2024, la société a réalisé un bénéfice net de 14,8 millions de dollars. En date du 3 février 2024, les actifs courants de la société se chiffraient à 259,9 millions de dollars et les passifs courants, à 105,5 millions de dollars. La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs conclue avec une institution financière canadienne d'un montant maximal de 115,0 millions de dollars (l'« assiette d'emprunt »), ou l'équivalent en dollars américains. En date du 3 février 2024, l'assiette d'emprunt de la société se chiffrait à 92,0 millions de dollars (92,8 millions de dollars au 28 janvier 2023) et aucun montant n'était prélevé sur la facilité de crédit (néant au 28 janvier 2023). Se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2024.

## Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats de change à terme d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant en dollars américains. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société conclut certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie. Ainsi, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture admissibles est comptabilisée à titre de composante des autres éléments du résultat global, avant d'être comptabilisée dans le coût des stocks ou reclassée en résultat net lors du transfert depuis le cumul des autres éléments du résultat global.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement d'un solde de trésorerie de 45,5 millions de dollars américains, de clients et autres débiteurs de 0,3 million de dollars américains et de dettes fournisseurs s'élevant à 3,4 millions de dollars américains, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 3 février 2024, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 4,2 millions de dollars du résultat net de la société pour l'exercice 2024.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés (lesquels sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie), afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global. Au 3 février 2024, une hausse ou une baisse de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution ou une augmentation de 4,4 millions de dollars, respectivement, des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice clos le 3 février 2024.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie de la société et à sa facilité de crédit renouvelable. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes et relativement aux intérêts payés sur l'encours de la facilité de crédit renouvelable.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt lié aux intérêts créditeurs gagnés sur la trésorerie au 3 février 2024 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice 2024, la société a gagné des intérêts créditeurs de 5,2 millions de dollars sur sa trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective du résultat net de la société de 0,7 million de dollars. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

La société n'a engagé aucune charge d'intérêts sur sa facilité de crédit renouvelable pour l'exercice 2024.

#### LIQUIDITÉS, FLUX DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les fonds qu'utilise la société servent essentiellement à répondre aux exigences du fonds de roulement et aux dépenses d'investissement. Au 3 février 2024, comparativement au 28 janvier 2023, la société avait accru son fonds de roulement<sup>1</sup> de 11,4 millions de dollars avec des actifs courants de la société de 259,9 millions de dollars (265,9 millions de dollars au 28 janvier 2023) et des passifs courants de 105,5 millions de dollars (122,9 millions de dollars au 28 janvier 2023) et elle n'avait pas de dette à long terme (hormis ses obligations locatives). Au 3 février 2024, les actifs courants de la société comprenaient un solde de trésorerie de 116,7 millions de dollars (103,0 millions de dollars au 28 janvier 2023). La trésorerie est détenue dans des comptes portant intérêt, principalement auprès d'une grande institution financière canadienne.

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs conclue avec une institution financière canadienne d'un montant maximal de 115,0 millions de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, qui vient à échéance le 12 janvier 2025. Cette facilité engagée est affectée, au besoin, au financement des activités courantes de la société. Aucun montant n'était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable par des actifs au 3 février 2024 ni au 28 janvier 2023.

<sup>1</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » pour un rapprochement de cette mesure.



Au cours de l'exercice 2024, la société a consacré 17,7 millions de dollars à des dépenses d'investissement. La société prévoit réaliser des dépenses d'investissement d'environ 32,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2025, dont un investissement de 12,0 millions de dollars dans les activités de son centre de distribution. La stratégie de répartition du capital de la société cible trois domaines d'investissement principaux :

1. Les investissements dans les rénovations de magasins pour veiller à ce que les magasins existants restent actuels et pertinents, et dans les nouveaux magasins lorsque des emplacements appropriés sont repérés;
2. La technologie, pour continuer la mise à niveau des systèmes, y compris la migration des anciens systèmes vers des fournisseurs de services infonuagiques, et celle du réseau omnicanal, y compris les capacités en magasin et les capacités numériques liées au commerce électronique;
3. Les améliorations de la distribution, y compris l'optimisation et la poursuite de l'automatisation des capacités de distribution ainsi que la mise à niveau de la distribution existante.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les engagements financiers de la société en date du 3 février 2024.

	<b>Total</b>	<b>D'ici un an</b>	<b>Dans deux à quatre ans</b>	<b>Dans cinq ans et plus</b>
<b>Obligations contractuelles</b>				
Fournisseurs et autres créiteurs	61,8 \$	61,8 \$	– \$	– \$
Obligations au titre des contrats de location <sup>1</sup>	171,4	41,6	102,6	27,2
Obligations d'achat <sup>2</sup>	136,3	127,9	7,5	0,9
Autres contrats de service	8,4	4,2	4,1	0,1
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>377,9 \$</b>	<b>235,5 \$</b>	<b>114,2 \$</b>	<b>28,2 \$</b>

<sup>1</sup> Représente les montants minimaux non actualisés des loyers à payer aux termes des contrats de location visant les magasins de détail et le matériel de bureau.

<sup>2</sup> Comprend les montants se rapportant aux ententes visant l'achat de biens et services qui sont irrévocables et exécutoires pour la société.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 18 avril 2024, 13 440 000 actions ordinaires et 35 856 322 actions de catégorie A sans droit de vote de la société étaient émises et en circulation. Chaque action ordinaire donne à son porteur une voix aux assemblées des actionnaires de la société. En date du 18 avril 2024, le nombre total des options sur actions en cours de la société s'établissait à 2 526 869 et leur prix d'exercice moyen pondéré était de 2,88 \$. Chaque option sur actions donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A sans droit de vote de la société à un prix d'exercice établi en fonction du cours des actions à la date à laquelle l'option a été attribuée.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

### Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la société doit prendre des engagements longtemps d'avance pour l'approvisionnement d'une part importante de ses achats de marchandises, dans certains cas jusqu'à douze mois d'avance. La majeure partie de ces achats doit être réglée en dollars américains. La société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses engagements à long terme en dollars américains, notamment des achats au prix au comptant et des contrats de change à terme assortis généralement d'échéances d'au plus 12 mois et qui sont normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Les détails concernant les contrats de change en cours au 3 février 2024 et au 28 janvier 2023 figurent à la rubrique Contrats de change du présent rapport de gestion.

## TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie la présidente et chef de la direction) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024.

Pour l'exercice 2024, la société a engagé une charge de rémunération liée aux principaux dirigeants comprenant les salaires, la rémunération des administrateurs et les avantages à court terme de 2,6 millions de dollars (1,8 million de dollars pour l'exercice 2023).

### Autres transactions entre parties liées

La société a engagé des honoraires de 0,3 million de dollars au cours de l'exercice 2024 (0,1 million de dollars pour l'exercice 2023) relativement à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel est associé un membre du conseil d'administration.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a recours à ses liquidités et à ses facilités de crédit pour financer ses besoins en fonds de roulement de même que les dépenses d'investissement continues. Les instruments financiers qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit consistent essentiellement en des éléments de trésorerie et des clients et autres débiteurs. La société atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties hautement cotées, soit ordinairement de grandes institutions financières canadiennes.

Comme la volatilité du dollar américain par rapport au dollar canadien se répercute sur le bénéfice et même si la société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses obligations continues libellées en dollars américains, dont des achats au prix au comptant et des contrats de change, cette volatilité peut l'exposer à des risques.

Pour plus d'informations sur les instruments financiers de la société, sur leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de leur juste valeur, il y a lieu de se reporter à la note 24 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024.

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction a posé des jugements importants sur les actifs, les passifs, les produits et les charges présentés de la société et sur les informations à présenter connexes au moyen d'estimations et d'hypothèses qui reposent sur des incertitudes significatives. Par conséquent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux découlant des estimations et hypothèses de la direction.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit.

### Principales sources d'incertitude relative aux estimations

#### Régimes de retraite

Le coût du régime de retraite à prestations définies de la société est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

#### Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

#### Stocks

Les stocks de marchandises se composent des produits finis et sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées. De plus, dans le cadre de l'évaluation des stocks, des provisions sont constituées au titre des freintes des stocks pour la perte ou le vol d'articles en fonction des tendances historiques du dénombrement réel des stocks.

## Dépréciation d'actifs non financiers

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

## Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés.

## Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

### Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Au 3 février 2024, il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux trois bannières de la société : Reitmans, Penningtons et RW & CO.

La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour femmes, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour femmes, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

## Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

## Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement fondé sur des hypothèses importantes, dont les taux de croissance des ventes, pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables futurs suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

## NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

De nouvelles modifications des normes et interprétations non encore en vigueur pour l'exercice 2024 et dont l'adoption anticipée est permise n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024. Les modifications des normes et interprétations suivantes sont actuellement à l'étude :

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)

De plus amples informations sur cette modification sont fournies à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024.

## ADOPTION DE NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES

Les nouvelles méthodes comptables décrites ci-dessous ont été adoptées aux fins des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024 :

- Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2)
- Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)
- Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*)

De plus amples informations sur ces nouvelles méthodes comptables sont fournies à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024.



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Tour KPMG  
Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal, (QC) H3A 0A3  
Canada  
Téléphone 514 840 2100  
Télécopieur 514 840 2187

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Reitmans (Canada) Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 3 février 2024 et au 28 janvier 2023;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;

ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 3 février 2024 et au 28 janvier 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 3 février 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

### ***Évaluation de l'existence et de l'exactitude des stocks***

#### ***Description de la question***

Nous attirons l'attention sur les notes 2 e) iii), 3 g) et 5 des états financiers. Au 3 février 2024, le solde des marchandises de l'entité se chiffrait à 122 025 mille dollars. Les stocks de marchandises se composent des produits finis et sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen pondéré, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks.

#### ***Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit***

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'existence et de l'exactitude des stocks constituait une question clé de l'audit en raison de l'ampleur du solde des stocks et des travaux d'audit nécessaires pour tester les stocks détenus à plusieurs endroits.

#### ***Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit***

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles à l'égard du processus relatif aux stocks de l'entité, y compris les contrôles relatifs au dénombrement des stocks en magasin et à l'établissement du coût moyen pondéré.

Nous avons testé les achats de stocks afin de valider l'existence et l'exactitude du prix coûtant des stocks en utilisant des techniques assistées par ordinateur pour appairer les bons de commande avec les factures, les rapports d'expédition et les décaissements.

Pour les éléments sélectionnés, nous avons observé les dénombrements cycliques des stocks de l'entité au centre de distribution et dans des magasins sélectionnés vers la fin de l'exercice, et nous avons effectué des comptages par sondages que nous avons comparés avec les documents comptables de l'entité.



### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'*International Accounting Standards Board* ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.





Page 4

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



Page 5

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Marie Valcourt.

*KPMG* A. K. L. / S. E. N. C. R. L.\*

Montréal, Canada

Le 18 avril 2024

**REITMANS (CANADA) LIMITÉE**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

Pour les exercices clos le 3 février 2024 (53 semaines) et le 28 janvier 2023 (52 semaines)  
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note(s)	2024	2023 <sup>1)</sup>
Produits nets	23	794 688 \$	803 273 \$
Coût des biens vendus	5	363 684	351 979
Marge brute		431 004	451 294
Frais de vente et de distribution		357 772	353 244
Charges administratives		50 307	51 190
Restructuration	14	–	(1 380)
Résultat des activités d'exploitation		22 925	48 240
Produits financiers	18	5 820	2 713
Charges financières	18	(8 606)	(5 384)
Bénéfice avant impôt sur le résultat		20 139	45 569
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat	10	(5 324)	32 098
Bénéfice net		14 815 \$	77 667 \$
Bénéfice par action	19		
De base		0,30 \$	1,59 \$
Dilué		0,30	1,59

1) Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, des produits tirés de l'expédition de 2 646 \$ ont été reclassés dans les produits nets depuis les frais de vente et de distribution. Les ajustements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats des activités d'exploitation ni sur le bénéfice net. Se reporter à la note 23.

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**REITMANS (CANADA) LIMITÉE**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

Pour les exercices clos le 3 février 2024 (53 semaines) et le 28 janvier 2023 (52 semaines)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Bénéfice net		<b>14 815 \$</b>	77 667 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 307 \$)	15	<b>851</b>	–
Perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le résultat net	15, 18	<b>1 044</b>	–
Écarts de conversion	15	–	(191)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Gain actuariel (perte actuarielle) net(te) au titre du régime à prestations définies (après impôt de 94 \$; 504 \$ pour 2023)	9	<b>260</b>	(1 054)
Total des autres éléments du résultat global		<b>2 155</b>	(1 245)
Résultat global total		<b>16 970 \$</b>	76 422 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**REITMANS (CANADA) LIMITÉE****BILANS CONSOLIDÉS**

Au 3 février 2024 et au 28 janvier 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2024	2023
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Trésorerie	4	116 653 \$	103 004 \$
Trésorerie soumise à des restrictions	4	–	2 808
Clients et autres débiteurs		3 542	3 241
Actif financier dérivé	24	1 382	–
Stocks	5	122 025	142 302
Charges payées d'avance et autres actifs		16 341	14 502
Total des actifs courants		259 943	265 857
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations corporelles	6	69 609	63 833
Immobilisations incorporelles	7	1 566	2 638
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	131 457	79 894
Actif au titre des retraites	9	1 149	–
Impôt sur le résultat différé	10	27 026	32 308
Total des actifs non courants		230 807	178 673
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>490 750 \$</b>	<b>444 530 \$</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs	12	61 754 \$	81 087 \$
Produits différés	13	11 939	14 100
Impôt sur le résultat à payer		445	1 018
Partie courante des obligations locatives	8	31 329	26 741
Total des passifs courants		105 467	122 946
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Obligations locatives	8	106 265	60 758
Total des passifs non courants		106 265	60 758
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	15	28 292	27 406
Surplus d'apport		11 207	10 871
Résultats non distribués		238 668	223 593
Cumul des autres éléments du résultat global	15	851	(1 044)
Total des capitaux propres		279 018	260 826
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>490 750 \$</b>	<b>444 530 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé) Stephen F. Reitman, administrateur

(signé) Bruce J. Guerriero, administrateur

**REITMANS (CANADA) LIMITÉE**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

Pour les exercices clos le 3 février 2024 (53 semaines) et le 28 janvier 2023 (52 semaines)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
<b>Solde au 29 janvier 2023</b>		<b>27 406</b>	<b>\$ 10 871</b>	<b>\$ 223 593</b>	<b>\$ (1 044)</b>	<b>\$ 260 826</b>
Bénéfice net		–	–	14 815	–	14 815
Total des autres éléments du résultat global	9, 15	–	–	260	1 895	2 155
<b>Résultat global total pour l'exercice</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15 075</b>	<b>1 895</b>	<b>16 970</b>
Options sur actions exercées	15	886	(243)	–	–	643
Charge de rémunération fondée sur des actions	16	–	579	–	–	579
<b>Total des apports des propriétaires de la société</b>		<b>886</b>	<b>336</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 222</b>
<b>Solde au 3 février 2024</b>		<b>28 292</b>	<b>\$ 11 207</b>	<b>\$ 238 668</b>	<b>\$ 851</b>	<b>\$ 279 018</b>
Solde au 30 janvier 2022		27 406	\$ 10 295	\$ 146 980	(853)	\$ 183 828
Bénéfice net		–	–	77 667	–	77 667
Total des autres éléments du résultat global	9, 15	–	–	(1 054)	(191)	(1 245)
Résultat global total pour l'exercice		–	–	76 613	(191)	76 422
Charge de rémunération fondée sur des actions	16	–	576	–	–	576
Total des apports des propriétaires de la société		–	576	–	–	576
Solde au 28 janvier 2023		27 406	\$ 10 871	\$ 223 593	(1 044)	\$ 260 826

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**REITMANS (CANADA) LIMITÉE**  
**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour les exercices clos le 3 février 2024 (53 semaines) et le 28 janvier 2023 (52 semaines)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2024	2023
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Bénéfice net		<b>14 815 \$</b>	77 667 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissements et pertes de valeur nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	6, 7	<b>14 203</b>	15 582
Amortissement et pertes de valeur nettes des actifs au titre de droits d'utilisation	6, 8	<b>34 314</b>	28 902
Charge de rémunération fondée sur des actions	16	<b>579</b>	576
Variation nette du transfert vers les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie		<b>(224)</b>	–
Profit de change		<b>(1 714)</b>	(1 628)
Perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le résultat net	15, 18	<b>1 044</b>	–
Intérêts sur les obligations locatives	8, 18	<b>7 562</b>	4 939
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	18	–	445
Produits d'intérêts	18	<b>(5 200)</b>	(1 952)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	10	<b>5 324</b>	(32 098)
		<b>70 703</b>	92 433
Variations dans ce qui suit :			
Clients et autres débiteurs		<b>126</b>	4 657
Stocks	5	<b>20 277</b>	(23 330)
Charges payées d'avance et autres actifs		<b>(1 839)</b>	28 088
Fournisseurs et autres créditeurs	12	<b>(20 539)</b>	46 831
Actif au titre des retraites	9	<b>(795)</b>	(450)
Produits différés	13	<b>(2 161)</b>	610
		<b>65 772</b>	148 839
Intérêts payés		–	(486)
Intérêts reçus		<b>4 773</b>	1 660
Impôts sur le résultat payés		<b>(1 017)</b>	(46)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		<b>69 528</b>	149 967
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	6, 7, 22	<b>(17 702)</b>	(10 651)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		<b>(17 702)</b>	(10 651)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Libération de trésorerie soumise à des restrictions	4	<b>2 808</b>	(51)
Remboursement net de la facilité de crédit renouvelable	11	–	(29 634)
Paiements d'obligations locatives	8, 22	<b>(43 352)</b>	(33 674)
Produit tiré de l'émission de capital social	15	<b>643</b>	–
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		<b>(39 901)</b>	(63 359)
PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVISES		<b>1 724</b>	1 545
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		<b>13 649</b>	77 502
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		<b>103 004</b>	25 502
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		<b>116 653 \$</b>	103 004 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 22)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## **REITMANS (CANADA) LIMITÉE**

### **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos le 3 février 2024 (53 semaines) et le 28 janvier 2023 (52 semaines)  
(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### **1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. Les actions ordinaires et les actions de catégorie A de la société qui sont émises et en circulation sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance de Toronto sous les symboles « RET.V » et « RET-A.V », respectivement. La principale activité de la société est la vente de vêtements pour femmes.

#### **2. RÈGLES DE PRÉSENTATION**

##### **a) Exercice**

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 3 février 2024 comporte 53 semaines plutôt que 52 semaines. La prise en compte d'une semaine de plus se produit tous les 5 ou 6 ans en raison de la date de clôture variable de l'exercice de la société. Toute référence à 2024 et à 2023 correspond respectivement à l'exercice de 53 semaines clos le 3 février 2024 et à l'exercice de 52 semaines clos le 28 janvier 2023.

##### **b) Déclaration de conformité**

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les normes IFRS de comptabilité telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 18 avril 2024.

##### **c) Base d'évaluation**

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- l'actif (le passif) au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- les instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur.



#### **d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action ou d'un prix d'exercice.

#### **e) Estimations, jugements et hypothèses**

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, d'autres facteurs pertinents et les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

#### **Principales sources d'incertitude relative aux estimations**

##### **i) Régime de retraite**

Le coût du régime de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

##### **ii) Cartes-cadeaux**

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

##### **iii) Stocks**

Les stocks de marchandises se composent des produits finis et sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées.

#### **iv) Dépréciation d'actifs non financiers**

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

#### **v) Contrats de location**

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives à la date de passation du contrat ou au moment de la modification du contrat de location, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés.

### **Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables**

#### **vi) Secteurs d'exploitation**

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux trois bannières de la société : Reitmans, Penningtons et RW & CO.

La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour femmes, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour femmes, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

## **vii) Contrats de location**

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

## **viii) Actifs d'impôt différé**

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement fondé sur des hypothèses importantes, dont les taux de croissance des ventes, pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables futurs suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

## **3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES**

Les méthodes comptables significatives présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes comptables, tel qu'il est décrit ci-dessous.

### **a) Adoption de nouvelles méthodes comptables**

*Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2)*

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 à l'égard des jugements concernant l'importance relative)*.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les principales modifications visent notamment à :

- obliger une entreprise à fournir des informations significatives sur ses méthodes comptables plutôt que sur ses principales méthodes comptables;
- préciser que les méthodes comptables liées à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et, que par conséquent, elles ne doivent pas être présentées;
- préciser que toutes les méthodes comptables qui se rapportent à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions significatifs ne sont pas nécessairement elles-mêmes significatives pour les états financiers d'une entreprise.

### *Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)*

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)*. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces modifications présentent une nouvelle définition des estimations comptables, laquelle précise qu'il s'agit de montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à une incertitude d'évaluation. Les modifications précisent également le lien entre les méthodes comptables et les estimations comptables en indiquant qu'une société établit une estimation comptable afin d'atteindre l'objectif fixé par la méthode comptable.

### *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications de l'IAS 12, Impôts sur le résultat)*

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications de l'IAS 12)*. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les modifications visent à restreindre l'exception ayant trait à la comptabilisation initiale, de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions qui génèrent des différences temporaires égales et compensatoires. Par conséquent, les sociétés doivent comptabiliser un actif d'impôt différé et un passif d'impôt différé au titre des différences temporaires découlant de la comptabilisation initiale d'un contrat de location et d'une provision pour coûts de démantèlement.

L'adoption de ces modifications n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

## **b) Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées**

### *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)*

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié *Présentation des états financiers (modifications de l'IAS 1)*. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est autorisée. Les modifications précisent le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications éliminent l'obligation selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif pour au moins douze mois doit être inconditionnel. Le droit doit plutôt exister à la date de clôture et être substantiel. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

## **c) Mode de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. La société n'a aucune autre filiale représentant individuellement plus de 10 % du total de l'actif consolidé et 10 % des ventes nettes consolidées de la société.

## **d) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Bâtiments de 10 à 50 ans
- Agencements et matériel de 3 à 20 ans
- Améliorations d'aménagements durée d'utilité estimée ou durée du contrat de location, selon la moindre des deux

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations corporelles comprennent des radiations liées à la fermeture de magasins et à l'amortissement complet de certains éléments.

#### **e) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels dont la durée d'utilité estimée est de 3 à 5 ans pour la période en cours et la période comparative. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations incorporelles comprennent des radiations liées à l'amortissement complet de certains éléments.

Les coûts de configuration ou de personnalisation engagés dans des accords d'infonuagique qui ne remplissent pas les critères d'inscription à l'actif sont comptabilisés en charges.

#### **f) Contrats de location**

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. En général, la société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges financières des états consolidés des résultats.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente, de distribution et les charges administratives à mesure qu'ils sont engagés. Les avantages incitatifs à la location reçus au titre des paiements de loyers variables sont différés et amortis dans les charges de loyers variables comptabilisées sur la durée des contrats de location connexes.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont dépréciés selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

#### **g) Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

#### **h) Dépréciation d'actifs non financiers**

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que la valeur comptable puisse ne pas être recouvrable. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ».

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, chacun des magasins est géré à l'échelle de la société, et les rapports internes sont structurés de manière à mesurer la performance de chacun des magasins de détail. La direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs font l'objet d'un test de dépréciation au niveau du regroupement minimal d'UGT auquel ils peuvent être raisonnablement et uniformément affectés. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur sont reprises s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## **i) Avantages du personnel**

### **i) Régimes de retraite**

#### *Régime à prestations définies*

La société offre aux cadres de Reitmans (Canada) Limitée (l'« Employeur ») un régime de retraite (le « Régime ») contributif à prestations définies qui prévoit le versement de prestations aux cadres participants en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq années consécutives les plus favorables. Les cotisations sont versées par les membres du Régime et par l'Employeur. Un comité du régime de retraite nommé en vertu des dispositions du Régime est chargé de l'administration du Régime. Tous les placements du Régime sont déposés auprès de la Fiducie RBC Services aux investisseurs, qui agit comme dépositaire des actifs qui lui ont été confiés. Société de placements SEI Canada est le gestionnaire des placements du Régime.

L'actif (passif) de retraite net de la société au titre des prestations définies est calculé en estimant le montant des prestations futures acquises par les participants pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant ensuite la juste valeur des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations définies sont établies selon un calcul actuariel effectué annuellement par un actuaire qualifié à la date de clôture. Les évaluations actuarielles reposent sur la base de la meilleure estimation de la direction à l'égard du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération, des taux de départ à la retraite, des taux de cessation d'emploi et des taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies à des fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA libellées en dollars canadiens, soit la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre du régime des prestations définies.

Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles ils sont survenus.

Les réévaluations de l'actif (du passif) net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes ou les gains actuariels, le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des intérêts, et l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ils surviennent, puis reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

L'actif net au titre des prestations définies pouvant être comptabilisé se limite au total des coûts des services passés non comptabilisés, le cas échéant, et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements futurs du régime ou de réductions des cotisations futures au régime (le « plafond de l'actif »). Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, l'on tient compte des exigences minimales de capitalisation qui s'appliquent au régime. Lorsqu'il est prévu que la société ne pourra pas recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, compte tenu des exigences minimales de capitalisation au titre des services

futurs, l'actif net au titre des prestations définies est ramené au montant du plafond de l'actif. L'incidence du plafond de l'actif est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

#### *Régimes à cotisations définies*

La société offre à certains employés admissibles un régime à cotisations définies dans le cadre duquel elle verse des cotisations d'un montant fixe à un régime enregistré. Des prestations sont également versées aux employés par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies gérés par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les cotisations que verse la société à ces régimes sont comptabilisées pendant les périodes au cours desquelles les services ont été rendus.

## **ii) Rémunération fondée sur des actions**

#### *Options sur actions (régées en instruments de capitaux propres)*

Les options sur actions sont des paiements réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de chaque tranche d'options assorties de conditions de service attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes d'évaluation des options. Chaque tranche d'options assorties de conditions de service et de conditions liées au marché est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Monte Carlo d'évaluation des options. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des options sur actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. Le coût de la rémunération est passé en charges sur la période d'acquisition des droits respective, qui est généralement d'au plus quatre ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. La charge de rémunération est comptabilisée dans le bénéfice net et le surplus d'apport est augmenté du même montant. Toute contrepartie payée par les porteurs d'options à l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social. À l'exercice des options sur actions, les montants correspondants antérieurement portés au crédit du surplus d'apport sont transférés au capital social.

#### *Unités d'actions liées à la performance (régées en trésorerie)*

La société propose un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») donnant droit aux cadres dirigeants et aux principaux dirigeants de recevoir un paiement en trésorerie. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la société dans les autres crédettes non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres crédettes, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et de distribution ou les charges administratives à titre de charges au titre des avantages du personnel. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'unités qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.



## **j) Produits**

### *Vente de marchandises*

La société comptabilise les produits lorsque le contrôle des marchandises a été transféré. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie correspondant à celle à laquelle la société s'attend à avoir droit, y compris une contrepartie variable dans la mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important.

Les produits nets correspondent aux ventes de marchandises diminuées des démarques et des retours. Les produits nets des magasins sont comptabilisés au point de vente, lorsque le contrôle des marchandises a été transféré au client. Les produits nets issus du commerce électronique sont comptabilisés à la date de livraison au client.

Les frais d'expédition facturés aux clients sont comptabilisés dans les produits nets liés au commerce électronique.

### *Programmes de fidélisation de la clientèle*

Les produits sont répartis entre les primes au titre des programmes de fidélisation de la clientèle et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client.

### *Cartes-cadeaux*

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

### *Vente avec droit de retour*

La société accorde des droits de retour sur les biens vendus aux clients. Les produits sont diminués du montant équivalent aux retours attendus, qui sont déterminés en fonction des tendances de retours passées, et un passif au titre du remboursement connexe est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs. En outre, la société comptabilise un actif connexe pour représenter son droit de récupérer les retours dans les stocks.

## **k) Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéficiaire imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés aux bilans consolidés aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

L'impôt exigible et l'impôt différé attribuable aux montants comptabilisés directement dans les capitaux propres sont également comptabilisés dans les capitaux propres.

## **1) Résultat par action**

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions.

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période.

## **m) Instruments financiers**

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La société n'a pas d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net.

### *i) Actifs financiers évalués au coût amorti*

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

### *ii) Dépréciation des actifs financiers*

La société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Les clients et autres débiteurs de la société, plus particulièrement les créances à court terme dont les paiements sont reçus dans une période de 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés.

### *iii) Passifs financiers*

La société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe les fournisseurs et autres créiteurs en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

### *iv) Instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture évalués à la juste valeur*

Les instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture, y compris les contrats de change, sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des contrats de change servant à des fins autres que de couverture est comptabilisée dans le coût des biens vendus dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

v) *Relations de couverture*

La société pourrait utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change relativement à une partie de ses achats effectués en dollars américains. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le résultat net.

Les dérivés utilisés à titre de couvertures sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

*Couvertures de flux de trésorerie*

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée comme faisant partie des capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net dans le même poste des états consolidés des résultats que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré directement dans le coût initial de cet actif.

**n) Évaluation de la juste valeur**

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

#### 4. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

	<u>3 février 2024</u>	<u>28 janvier 2023</u>
Trésorerie <sup>1)</sup>	116 653 \$	103 004 \$
Trésorerie soumise à des restrictions <sup>2)</sup>	–	2 808
	<u>116 653 \$</u>	<u>105 812 \$</u>

- 1) La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables.
- 2) La trésorerie soumise à des restrictions représentait la trésorerie détenue en fiducie par une institution financière canadienne en garantie d'une lettre de crédit de soutien, laquelle est arrivée à échéance au cours de l'exercice clos le 3 février 2024. La trésorerie portait intérêt à des taux variables.

#### 5. STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 3 février 2024, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 357 917 \$ (347 831 \$ au 28 janvier 2023). De plus, pour l'exercice clos le 3 février 2024, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 5 767 \$ (4 148 \$ au 28 janvier 2023) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 1 703 \$ a été inclus dans les stocks au 3 février 2024 (2 100 \$ au 28 janvier 2023).

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<b>Terrains</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>Agencements et matériel</b>	<b>Améliorations d'aménagements</b>	<b>Total</b>
<b>Prix coûtant</b>					
Solde au 30 janvier 2022	5 860 \$	37 383 \$	69 285 \$	28 133 \$	140 661 \$
Entrées	–	–	5 272	4 500	9 772
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(2 069)	(14 513) <sup>1)</sup>	(6 712)	(23 294)
Solde au 28 janvier 2023	5 860 \$	35 314 \$	60 044 \$	25 921 \$	127 139 \$
Solde au 29 janvier 2023	5 860 \$	35 314 \$	60 044 \$	25 921 \$	127 139 \$
Entrées	–	13	11 222	7 156	18 391
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(174)	(6 412)	(4 374)	(10 960)
Solde au 3 février 2024	5 860 \$	35 153 \$	64 854 \$	28 703 \$	134 570 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>					
Solde au 30 janvier 2022	– \$	17 398 \$	39 143 \$	18 150 \$	74 691 \$
Amortissement	–	1 189	7 470	3 159	11 818
Perte de valeur (reprise), montant net	–	–	125	(34)	91
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(2 069)	(14 513) <sup>1)</sup>	(6 712)	(23 294)
Solde au 28 janvier 2023	– \$	16 518 \$	32 225 \$	14 563 \$	63 306 \$
Solde au 29 janvier 2023	– \$	16 518 \$	32 225 \$	14 563 \$	63 306 \$
Amortissement	–	1 099	7 030	3 507	11 636
Perte de valeur	–	–	342	637	979
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(174)	(6 412)	(4 374)	(10 960)
Solde au 3 février 2024	– \$	17 443 \$	33 185 \$	14 333 \$	64 961 \$
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
Au 28 janvier 2023	5 860 \$	18 796 \$	27 819 \$	11 358 \$	63 833 \$
Au 3 février 2024	5 860 \$	17 710 \$	31 669 \$	14 370 \$	69 609 \$

1) Les informations comparatives pour l'exercice clos le 28 janvier 2023 ayant trait aux agencements et au matériel entièrement amortis ont été retraitées, passant de 24 513 \$ à 14 513 \$ pour refléter la répartition de ces éléments entre le coût et le cumul des amortissements. Cet ajustement n'a pas eu d'incidence sur la valeur comptable nette des agencements et du matériel au 28 janvier 2023.

Au cours des exercices clos le 3 février 2024 et le 28 janvier 2023, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines UGT pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable. La dépréciation liée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation s'expliquent par une baisse de rentabilité des UGT, de sorte que la valeur recouvrable estimée diminue en deçà de la valeur comptable de l'UGT.

Le tableau qui suit présente les pertes de valeur comptabilisées, exclusion faite de la reprise de pertes de valeur.

	<b>Pour les exercices clos les</b>	
	<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023</b>
Immobilisations corporelles	<b>979 \$</b>	1 002 \$
Immobilisations incorporelles	–	998
	<b>979 \$</b>	<b>2 000 \$</b>

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de vente au détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Au 3 février 2024, les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 11,0 % (11,0 % au 28 janvier 2023).

Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les magasins de vente au détail ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Au cours de l'exercice clos le 3 février 2024, aucune perte de valeur sur des immobilisations corporelles (911 \$ au 28 janvier 2023) et aucune perte de valeur sur des actifs au titre de droits d'utilisation (350 \$ au 28 janvier 2023) n'ont été reprises.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations corporelles.

	<b>Pour les exercices clos les</b>	
	<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023</b>
Frais de vente et de distribution	<b>10 132 \$</b>	10 634 \$
Charges administratives	<b>1 504</b>	1 184
	<b>11 636 \$</b>	<b>11 818 \$</b>

Les immobilisations corporelles comportent un montant non amorti de 4 345 \$ (2 559 \$ au 28 janvier 2023); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

## 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprenaient les logiciels, comme il est présenté ci-après :

	<u>3 février 2024</u>	<u>28 janvier 2023</u>
<b>Prix coûtant</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 548 \$	17 363 \$
Entrées	516	698
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	(5 401)	(7 515)
Sorties du bilan <sup>1)</sup>	–	(998)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>4 663 \$</u>	<u>9 548 \$</u>
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 910 \$	11 750 \$
Amortissement	1 588	2 675
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	(5 401)	(7 515)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>3 097 \$</u>	<u>6 910 \$</u>
<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>1 566 \$</b>	<b>2 638 \$</b>

1) Les sorties du bilan sont liées aux coûts non amortis de projets qui ont été abandonnés. Ces coûts ont été comptabilisés dans la dépréciation des actifs non financiers à l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 28 janvier 2023.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations incorporelles.

	<u>Pour les exercices clos les</u>	
	<u>3 février 2024</u>	<u>28 janvier 2023</u>
Frais de vente et de distribution	638 \$	684 \$
Charges administratives	950	1 991
	<u>1 588 \$</u>	<u>2 675 \$</u>

Les immobilisations incorporelles comportent un montant non amorti de 185 \$ (63 \$ au 28 janvier 2023); l'amortissement commencera lorsque les logiciels pourront être utilisés.

## 8. CONTRATS DE LOCATION

La société loue tous ses magasins de détail et du matériel de bureau.

### Actifs au titre de droits d'utilisation

	<u>Magasins de détail</u>	<u>Matériel de bureau</u>	<u>Total</u>
Solde au 30 janvier 2022	44 072 \$	906 \$	44 978 \$
Entrées de contrats de location	64 092	443	64 535
Modifications de contrats de location	(649)	(68)	(717)
Amortissement	(28 907)	(345)	(29 252)
Reprise d'une perte de valeur (note 6)	350	–	350
Solde au 28 janvier 2023	<u>78 958 \$</u>	<u>936 \$</u>	<u>79 894 \$</u>



	<b>Magasins de détail</b>	<b>Matériel de bureau</b>	<b>Total</b>
Solde au 29 janvier 2023	78 958 \$	936 \$	79 894 \$
Entrées de contrats de location	86 116	330	86 446
Modifications de contrats de location	(569)	–	(569)
Amortissement	(33 947)	(367)	(34 314)
Solde au 3 février 2024	<b>130 558 \$</b>	<b>899 \$</b>	<b>131 457 \$</b>

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux actifs au titre de droits d'utilisation.

	<b>Pour les exercices clos les</b>	
	<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023</b>
Frais de vente et de distribution	34 268 \$	29 228 \$
Charges administratives	46	24
	<b>34 314 \$</b>	<b>29 252 \$</b>

### Obligations locatives

	<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023</b>
Solde à l'ouverture de l'exercice	87 499 \$	52 307 \$
Entrées de contrats de location	86 446	64 603
Modifications de contrats de location	(561)	(676)
Paiements au titre des obligations locatives	(43 352)	(33 674)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 18)	7 562	4 939
Solde à la clôture de l'exercice	<b>137 594 \$</b>	<b>87 499 \$</b>
Partie courante des obligations locatives	31 329 \$	26 741 \$
Partie non courante des obligations locatives	106 265	60 758
Total des obligations locatives	<b>137 594 \$</b>	<b>87 499 \$</b>

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels futurs au titre des obligations locatives par exercice :

2025	41 637 \$
2026	34 476
2027	31 235
2028	22 738
2029	14 185
Par la suite	27 153
Total des obligations locatives non actualisées	<b>171 424 \$</b>

Une tranche des paiements de loyer de certains magasins de détail est conditionnelle à un pourcentage des ventes alors que d'autres paiements de loyer sont effectués sans durée déterminée. Au cours de l'exercice clos le 3 février 2024, la société a comptabilisé des paiements de loyer variables de 7 446 \$ (14 494 \$ au 28 janvier 2023) et des paiements de loyer sans durée déterminée de 4 945 \$ (4 651 \$ au 28 janvier 2023) dans les frais de ventes et de distribution. La société n'a comptabilisé aucune charge liée aux contrats à court terme au cours des exercices clos le 3 février 2024 et le 28 janvier 2023.

Au 3 février 2024, des paiements de loyer non actualisés futurs de 15 355 \$ (23 162 \$ au 28 janvier 2023) se rapportent à des options de prolongation pour lesquelles il n’y a pas de certitude raisonnable qu’elles soient exercées et qui n’ont pas été incluses dans les obligations locatives.

## 9. RETRAITES

Les tableaux suivants présentent des rapprochements de l’obligation en matière de retraite, des actifs et de la situation de capitalisation du régime.

### Situation de capitalisation

	<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023</b>
Juste valeur des actifs du régime	21 198 \$	20 933 \$
Obligation au titre de prestations définies	<b>20 049</b>	19 834
Situation de capitalisation	<b>1 149</b>	1 099
Effet du plafond de l’actif	–	(1 099)
Actif au titre des retraites	<b>1 149 \$</b>	– \$

### Pour les exercices clos les

<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023</b>
-----------------------	------------------------

### Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

Obligations au titre des prestations définies à l’ouverture de l’exercice	19 834 \$	22 919 \$
Coût des services rendus au cours de l’exercice	897	983
(Gain au titre) coût des services passés – réductions	(919)	–
Coût financier	967	780
Cotisations des membres du régime	117	110
Perte actuarielle – expérience	383	749
Perte actuarielle – hypothèses démographiques	261	–
Gain actuariel – hypothèses financières	(478)	(3 550)
Prestations versées à même les actifs du régime	(1 013)	(2 157)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l’exercice	<b>20 049 \$</b>	19 834 \$

### Variations de la juste valeur des actifs du régime

Juste valeur des actifs du régime à l’ouverture de l’exercice	20 933 \$	23 019 \$
Rendement sur les actifs du régime	(579)	(2 251)
Produits d’intérêts tirés des actifs du régime	1 011	772
Cotisations patronales	1 015	1 602
Cotisations des membres du régime	117	110
Prestations versées	(1 013)	(2 157)
Coûts d’administration du régime	(286)	(162)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l’exercice	<b>21 198 \$</b>	20 933 \$

Pour l'exercice clos le 3 février 2024, le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 42 % aux participants actifs aux régimes (39 % en 2023)
- 54 % aux participants retraités (57 % en 2023)
- 4 % aux participants aux régimes différés et autres régimes (4 % en 2023)

Les actifs du régime sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes, lesquelles ne reposent pas sur les prix cotés sur des marchés actifs :

	3 février 2024		28 janvier 2023	
<b>Titres de participation</b>				
Canadiens – fonds en gestion commune	– \$	–	6 641 \$	31 %
Canadiens – fonds immobilier	–	–	1 410	7 %
Étrangers – fonds en gestion commune	–	–	4 739	23 %
Total des titres de participation	–	–	12 790	61 %
<b>Titres d'emprunt – fonds en gestion commune à revenu fixe</b>	<b>20 981</b>	<b>99 %</b>	<b>7 757</b>	<b>37 %</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>217</b>	<b>1 %</b>	<b>386</b>	<b>2 %</b>
Total	<b>21 198 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>20 933 \$</b>	<b>100 %</b>

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	3 février 2024	28 janvier 2023
<b>Charges de retraite comptabilisées dans le résultat net</b>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	897 \$	983 \$
Coût (gain au titre) des services passés – réductions	(919)	–
Coût financier net	(44)	8
Coûts d'administration du régime	286	162
Charge de retraite	<b>220 \$</b>	<b>1 153 \$</b>

Pour l'exercice clos le 3 février 2024, la société a comptabilisé une tranche de la charge de retraite nette de 243 \$ (703 \$ au 28 janvier 2023) dans les frais de vente et de distribution et un gain de 23 \$ (coûts de 450 \$ au 28 janvier 2023) dans les charges administratives, dans les états consolidés des résultats.

Le tableau suivant présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles ainsi que l'effet du plafond de l'actif comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués :

	Pour les exercices clos les	
	3 février 2024	28 janvier 2023
Profit cumulé dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	(1 398) \$	(2 452) \$
(Profit) perte constaté(e) dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice (après impôt de 94 \$; 504 \$ pour 2023)	(260)	1 054
Profit cumulé dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice	<b>(1 658) \$</b>	<b>(1 398) \$</b>

### *Hypothèses actuarielles*

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	Pour les exercices clos les	
	3 février 2024	28 janvier 2023
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	4,90 %	4,70 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %
Mortalité	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite
Charges au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	4,70 %	3,40 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %

### *Sensibilité des principales hypothèses actuarielles*

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour les exercices clos le 3 février 2024 et le 28 janvier 2023 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations définies du régime et sur les coûts nets des prestations définies du régime.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour les exercices clos les	
	3 février 2024	28 janvier 2023
<b>(Diminution) augmentation des obligations au titre des prestations définies au titre du régime</b>		
<b>Taux d'actualisation</b>		
Incidence d'une augmentation de 1 %	(2 131) \$	(2 157) \$
Incidence d'une diminution de 1 %	2 598 \$	2 641 \$
<b>Augmentation ou diminution des salaires</b>		
Incidence d'une augmentation de 1 %	109 \$	472 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	(137) \$	(423) \$
<b>Espérance de vie</b>		
Incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie des participants au régime	438 \$	451 \$

Le rendement global des marchés des capitaux ainsi que les niveaux des taux d'intérêt ont une incidence sur la situation de capitalisation du régime. Tout changement négatif à l'égard des rendements du régime et le niveau de taux d'intérêt enregistré depuis la dernière évaluation actuarielle peuvent avoir des répercussions néfastes sur la situation de capitalisation du régime et sur les résultats d'exploitation de la société.

La société s'attend à ce que des cotisations patronales de 427 \$ soient versées au régime au cours de l'exercice qui sera clos le 1<sup>er</sup> février 2025 avant la dissolution finale du régime. La durée moyenne pondérée du régime est d'environ 12,2 ans au 3 février 2024 (11,7 ans au 28 janvier 2023).

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime à des fins comptables à la clôture de l'exercice. La dernière évaluation actuarielle à des fins de financement remonte au 31 décembre 2023.

#### *Dissolution du régime*

Le 19 mai 2023, le conseil d'administration a approuvé la dissolution du régime. La date de prise d'effet de la dissolution du régime est le 30 juin 2024, sous réserve de l'approbation réglementaire de Retraite Québec. Le conseil d'administration a approuvé le remplacement de ce régime par un régime de retraite à cotisations définies. La réduction du régime a nécessité une réévaluation actuarielle qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain de 919 \$ pour l'exercice clos le 3 février 2024, dont une tranche de 576 \$ a été inscrite dans les frais de vente et de distribution et une tranche de 343 \$ dans les charges administratives. Dans le cadre de la dissolution, la répartition des catégories d'actif des actifs du régime a été modifiée pour refléter la dissolution.

Pour l'exercice clos le 3 février 2024, la société a comptabilisé une charge de retraite de 56 \$ au titre des cotisations au régime de retraite à prestations définies, dont une tranche de 14 \$ a été inscrite dans les frais de vente et de distribution et une tranche de 42 \$ dans les charges administratives.

## 10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

	<b>Pour les exercices clos les</b>	
	<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023</b>
<b>Charge d'impôt exigible</b>		
Impôt de l'exercice considéré	444 \$	530 \$
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(1)	(2)
Charge d'impôt exigible	<u>443</u>	<u>528</u>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>		
Comptabilisation et résorption des différences temporaires	5 044	11 373
Variations des taux d'impôt	4	3
Variations de l'actif d'impôt différé non comptabilisé	(2)	(43 152)
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(165)	(850)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	<u>4 881</u>	<u>(32 626)</u>
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	<u><u>5 324 \$</u></u>	<u><u>(32 098) \$</u></u>

## Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	3 février 2024			28 janvier 2023		
	Avant impôt	Charge d'impôt	Après impôt	Avant impôt	Charge d'impôt	Après impôt
Couvertures de flux de trésorerie	1 158 \$	(307) \$	851 \$	– \$	– \$	– \$
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre du régime à prestations définies	354	(94)	260	(550)	(504)	(1 054)
	<b>1 512 \$</b>	<b>(401) \$</b>	<b>1 111 \$</b>	<b>(550) \$</b>	<b>(504) \$</b>	<b>(1 054) \$</b>

## Rapprochement du taux d'impôt effectif

	Pour les exercices clos les			
	3 février 2024		28 janvier 2023	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	20 139 \$		45 569 \$	
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	5 336	26,50 %	12 075	26,50 %
Variations des taux d'impôt	4	0,02 %	3	0,00 %
Charges non déductibles et autres ajustements	471	2,34 %	211	0,46 %
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(2)	(0,01) %	(43 152)	(94,69) %
Incidence de l'impôt de pays étrangers	(319)	(1,58) %	(383)	(0,84) %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	(166)	(0,83) %	(852)	(1,87) %
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	<b>5 324 \$</b>	<b>26,44 %</b>	<b>(32 098) \$</b>	<b>(70,44) %</b>

## Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	3 février 2024	28 janvier 2023	3 février 2024	28 janvier 2023	3 février 2024	28 janvier 2023
Obligations locatives	37 030 \$	22 641 \$	– \$	– \$	37 030 \$	22 641 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	34 464	20 626	(34 464)	(20 626)
Immobilisations corporelles et incorporelles	11 269	15 091	–	–	11 269	15 091
Stocks	–	–	1 519	1 780	(1 519)	(1 780)
Actif financier dérivé	–	–	307	–	(307)	–
Actif au titre des retraites	294	504	598	504	(304)	–
Réserves comptables	650	6 491	–	–	650	6 491
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	14 737	10 349	–	–	14 737	10 349
Autres	276	142	342	–	(66)	142
	<b>64 256 \$</b>	<b>55 218 \$</b>	<b>37 230 \$</b>	<b>22 910 \$</b>	<b>27 026 \$</b>	<b>32 308 \$</b>

## Variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice

	Solde au 29 janvier 2022	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 28 janvier 2023	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 3 février 2024
Obligations locatives	11 685 \$	10 956 \$	– \$	22 641 \$	14 389 \$	– \$	37 030 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	(11 685)	(8 941)	–	(20 626)	(13 838)	–	(34 464)
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 009	12 082	–	15 091	(3 822)	–	11 269
Stocks	(1 637)	(143)	–	(1 780)	261	–	(1 519)
Actif financier dérivé	–	–	–	–	–	(307)	(307)
Actif au titre des retraites	(676)	1 180	(504)	–	(210)	(94)	(304)
Réserves comptables	–	6 491	–	6 491	(5 841)	–	650
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	–	10 349	–	10 349	4 388	–	14 737
Autres	(510)	652	–	142	(208)	–	(66)
	186 \$	32 626 \$	(504) \$	32 308 \$	(4 881) \$	(401) \$	27 026 \$

### Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 3 février 2024, des actifs d'impôt différé liés au report en avant de pertes en capital déductibles totalisant 3 142 \$ (3 144 \$ au 28 janvier 2023) n'étaient pas comptabilisés aux bilans consolidés, puisqu'il était improbable qu'il existe des gains en capital imposables futurs suffisants auxquels les activités canadiennes pourraient imputer ces éléments. Le report en avant de pertes en capital déductibles n'expire pas en vertu de la législation fiscale actuelle.

## 11. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUELABLE

La société dispose d'une facilité renouvelable de premier rang garantie par des actifs, conclue avec une institution financière canadienne, d'un montant maximal de 115 000 \$ (l'« assiette d'emprunt »), ou l'équivalent en dollars américains, qui vient à échéance le 12 janvier 2025. L'assiette d'emprunt est tributaire de certains facteurs, notamment le niveau des stocks de la société, les créances sur cartes de crédit et les montants à payer par la société aux instances gouvernementales en vertu de la loi. En date du 3 février 2024, l'assiette d'emprunt de la société se chiffrait à 92 037 \$ (92 762 \$ au 28 janvier 2023).

La société peut contracter des emprunts en dollars canadiens ou américains au taux préférentiel, au taux de base, au taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) ou au taux SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*). La facilité porte intérêt au taux préférentiel ou au taux de base majoré de 0,50 % ou de 0,75 %, jusqu'à concurrence de 2,00 %, et au taux CDOR ou au taux SOFR majoré de 1,75 % ou de 2,00 %, selon le montant excédentaire moyen disponible sur la facilité de crédit conformément à l'assiette d'emprunt. Un montant pouvant atteindre 35 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) peut être prélevé sur la facilité sous forme de lettres de crédit garanties.

En date du 3 février 2024, un montant de néant (néant au 28 janvier 2023) était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et un montant de 2 010 \$ était affecté à des lettres de crédit garanties (2 000 \$ au 28 janvier 2023).

La facilité est garantie par certains actifs de la société, y compris des créances clients, des stocks et des immobilisations corporelles. La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière relativement à cette facilité de crédit renouvelable. En date du 3 février 2024 et du 28 janvier 2023, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière.

## 12. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	<u>3 février 2024</u>	<u>28 janvier 2023</u>
Dettes fournisseurs	22 844 \$	18 282 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	21 720	37 027
Autres créditeurs non commerciaux	13 687	20 683
Passif au titre du remboursement futur	3 250	4 024
Loyers différés et créditeurs relatifs aux locaux	253	1 071
	<u>61 754 \$</u>	<u>81 087 \$</u>

## 13. PRODUITS DIFFÉRÉS

	<u>3 février 2024</u>	<u>28 janvier 2023</u>
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	201 \$	242 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	11 738	13 858
	<u>11 939 \$</u>	<u>14 100 \$</u>

## 14. RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société s'est libérée de la protection de ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration et les recouvrements suivants ont été comptabilisés.

	<u>Pour les exercices clos les</u>	
	<u>3 février 2024</u>	<u>28 janvier 2023</u>
Honoraires juridiques et autres honoraires	– \$	1 084 \$
Autres recouvrements	–	(2 464)
	<u>– \$</u>	<u>(1 380) \$</u>



## 15. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

	Pour les exercices clos les			
	3 février 2024		28 janvier 2023	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
<b>Actions ordinaires</b>				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	13 440	482 \$	13 440	482 \$
<b>Actions de catégorie A sans droit de vote</b>				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	35 427	26 924	35 427	26 924
Actions émises à la suite de l'exercice d'options sur actions (note 16)	429	886	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	35 856	27 810	35 427	26 924
Total du capital social	49 296	28 292 \$	48 867	27 406 \$

### *Capital social autorisé*

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

### *Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote*

Au cours de l'exercice clos le 3 février 2024, 429 000 actions de catégorie A sans droit de vote (néant au 28 janvier 2023) ont été émises à la suite de l'exercice d'options sur actions acquises dans le cadre du programme d'options sur actions de la société (note 16). Les montants portés au crédit du capital social au titre de l'exercice d'options sur actions comprennent une contrepartie en trésorerie de 643 \$ assortie d'une valeur attribuée provenant du surplus d'apport de 243 \$.

### *Cumul des autres éléments du résultat global*

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	<u>Couvertures de flux de trésorerie</u>	<u>Écarts de change</u>	<u>Total du cumul des autres éléments du résultat global</u>
Solde au 29 janvier 2023	– \$	(1 044) \$	(1 044) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 663 \$)	1 839	–	1 839
Transfert vers le coût des stocks (après impôt de 356 \$)	(988)	–	(988)
Perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le résultat net <sup>1)</sup>	–	1 044	1 044
Solde au 3 février 2024	<u>851 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>851 \$</u>
Solde au 30 janvier 2022	– \$	(853) \$	(853) \$
Variation des écarts de conversion	–	(191)	(191)
Solde au 28 janvier 2023	<u>– \$</u>	<u>(1 044) \$</u>	<u>(1 044) \$</u>

1) Au cours de l'exercice clos le 3 février 2024, une filiale de la société a été dissoute. Les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ont été reclassés dans le résultat net (note 18).

### *Dividendes*

Aucun dividende n'a été déclaré ni payé au cours des exercices clos le 3 février 2024 et le 28 janvier 2023.

## 16. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### Plan d'options sur actions

Aux termes du plan d'options sur actions et conformément aux politiques de la Bourse de croissance TSX, la société ne peut émettre plus de 3 071 000 actions de catégorie A sans droit de vote (3 500 000 au 28 janvier 2023) à la suite de l'exercice d'options. L'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 4 ans, sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant d'au plus 7 ans. Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de catégorie A sans droit de vote de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution.

#### *Options sur actions octroyées en fonction de conditions de service*

Au cours de l'exercice clos le 3 février 2024, la société a attribué à certains cadres dirigeants 359 869 options sur actions (940 000 au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2023) pour lesquelles il est prévu que les conditions de service seront remplies. La juste valeur estimative des options à la date d'attribution a été déterminée au moyen du modèle Black-Scholes d'évaluation des options, en fonction des hypothèses suivantes (les montants sont en dollars) :

	<b>Pour l'exercice clos le 3 février 2024</b>		<b>Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023</b>
	<b>327 869 options sur actions attribuées le 5 septembre 2023</b>	<b>32 000 options sur actions attribuées le 3 août 2023</b>	<b>940 000 options sur actions attribuées le 26 avril 2022</b>
Durée de l'attribution	<b>4,1 ans</b>	<b>1,8 an</b>	3,1 ans
Tranches égales d'acquisition des droits	<b>4</b>	<b>2</b>	3
Durée prévue des options sur actions	<b>3,3 ans</b>	<b>1,5 an</b>	2,5 ans
Taux d'intérêt sans risque	<b>4,30 %</b>	<b>4,78 %</b>	2,46 %
Volatilité prévue du cours de l'action	<b>68,10 %</b>	<b>73,40 %</b>	71,90 %
Taux de rendement de l'action	–	–	–
Cours de l'action à la date d'attribution	<b>3,05 \$</b>	<b>3,04 \$</b>	1,40 \$
Prix d'exercice	<b>3,05 \$</b>	<b>3,04 \$</b>	1,50 \$
Juste valeur moyenne	<b>1,52 \$</b>	<b>1,13 \$</b>	0,60 \$

La volatilité prévue est fondée sur la volatilité passée des sociétés ouvertes comparables du secteur.

La variation des options sur actions octroyées en fonction de conditions de service en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	3 février 2024		28 janvier 2023	
	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 635	3,63 \$	1 126	8,56 \$
Attribution	360	3,05	940	1,50
Exercice (note 15)	(149)	1,50	–	–
Renonciation et expiration	(149)	5,30	(431)	11,85
En circulation à la clôture de l'exercice	1 697	3,55 \$	1 635	3,63 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	756	5,36 \$	720	6,34 \$

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions octroyées en fonction de conditions de service en circulation au 3 février 2024 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
1,50 \$ – 3,03 \$	741	1,31 an	1,50 \$	160	1,50 \$
3,04 \$ – 5,99 \$	360	3,46	3,05	–	–
6,00 \$ – 6,75 \$	596	0,64	6,40	596	6,40
	<b>1 697</b>	<b>1,46 an</b>	<b>3,55 \$</b>	<b>756</b>	<b>5,36 \$</b>

Pour l'exercice clos le 3 février 2024, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 292 \$ relativement à ses options sur actions octroyées en fonction de conditions de service ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant (221 \$ au 28 janvier 2023).

### *Options sur actions assorties de conditions liées au marché*

Au cours de l'exercice clos le 3 février 2024, aucune option sur actions assortie de conditions liées au marché n'a été attribuée. Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a attribué à certains cadres dirigeants 1 110 000 options sur actions assorties de conditions liées au marché pour lesquelles des conditions de service et des conditions liées au marché existent et seront remplies sur une période d'acquisition des droits de trois ans et qui expireront trois ans et un mois après la date d'attribution. La condition liée au rendement qui se rapporte à ces options sur actions correspond à l'atteinte de cibles relatives au cours des actions de catégorie A sans droit de vote. La juste valeur des options a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle Monte Carlo d'évaluation des options, en fonction des hypothèses suivantes (les montants sont en dollars) :

	<b>1 110 000 options sur actions attribuées le 26 avril 2022</b>
Durée prévue des options	2,6 ans
Taux d'intérêt sans risque	2,48 %
Volatilité prévue du cours de l'action	71,90 %
Taux de rendement de l'action	–
Cours de l'action à la date d'attribution	1,40 \$
Prix d'exercice	1,50 \$
Juste valeur moyenne	<u>0,57 \$</u>

La volatilité prévue est fondée sur la volatilité passée des sociétés ouvertes comparables du secteur.

La variation des options sur actions assorties de conditions liées au marché en circulation se présente comme suit :

	<b>Pour l'exercice clos le 3 février 2024</b>		<b>Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023</b>		
	<b>Options (en milliers)</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>	<b>Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle</b>	<b>Options (en milliers)</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 110	1,50 \$	–	–	– \$
Attribution	–	–	–	1 110	1,50
Exercice (note 15)	<b>(280)</b>	<b>1,50</b>	–	–	–
En circulation à la clôture de l'exercice	<b>830</b>	<b>1,50 \$</b>	<b>1,31 an</b>	1 110	1,50 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	<b>830</b>	<b>1,50 \$</b>	<b>1,31 an</b>	344	1,50 \$

Pour l'exercice clos le 3 février 2024, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 287 \$ relativement à ses options sur actions assorties de conditions liées au marché ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant (355 \$ au 28 janvier 2023).

### Unités d'actions liées à la performance (régées en trésorerie)

La société offre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») destiné à ses cadres dirigeants et principaux dirigeants, régime qui leur donne droit de recevoir un paiement en trésorerie. Les UAP deviennent acquises si les conditions de performance non liées au marché évaluées sur une période de trois exercices (la « période de performance ») sont respectées. Le nombre d'UAP dont les droits peuvent devenir acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel d'UAP attribuées si une performance exceptionnelle est atteinte. Lors du règlement des UAP acquises, le paiement en trésorerie sera égal au nombre d'UAP multiplié par la juste valeur des actions ordinaires de la société, calculée en utilisant le cours du marché moyen pondéré des cinq jours de bourse commençant cinq jours de bourse suivant le jour où la société publie ses résultats financiers pour la période de performance.

Aucune UAP n'a été attribuée au cours des exercices clos le 3 février 2024 et le 28 janvier 2023.

## 17. ENGAGEMENTS

Au 3 février 2024, les engagements financiers se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	<b>Obligations d'achat</b>	<b>Autres contrats de service</b>	<b>Total</b>
D'ici 1 an	127 874 \$	4 165 \$	132 039 \$
D'ici 2 ans	5 096	2 295	7 391
D'ici 3 ans	1 346	911	2 257
D'ici 4 ans	1 069	901	1 970
D'ici 5 ans	873	150	1 023
Années subséquentes	–	–	–
<b>Total</b>	<b>136 258 \$</b>	<b>8 422 \$</b>	<b>144 680 \$</b>

Les charges payées d'avance et autres actifs au 3 février 2024 comprennent un montant de 3 425 \$ (4 390 \$ au 28 janvier 2023) qui représente les dépôts versés aux fournisseurs pour les marchandises commandées.

Pour le calendrier des paiements aux termes des obligations locatives, se reporter à la note 8.

## 18. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les exercices clos les	
	3 février 2024	28 janvier 2023
Produits d'intérêts	5 200 \$	1 952 \$
Profit de change	620	761
Produits financiers	<u>5 820</u>	<u>2 713</u>
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 8)	7 562	4 939
Perte liée aux écarts de conversion reclassés dans le résultat net (note 15)	1 044	–
Charges d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	–	445
Charges financières	<u>8 606</u>	<u>5 384</u>
Charges financières nettes	<u>2 786 \$</u>	<u>2 671 \$</u>

## 19. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	3 février 2024	28 janvier 2023
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	49 121	48 867
Effet dilutif des options sur actions octroyées	677	–
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	<u>49 798</u>	<u>48 867</u>

Au 3 février 2024, 955 869 options sur actions (720 000 au 28 janvier 2023) étaient exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions était fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

## 20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### *Transactions avec les principaux dirigeants*

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie la présidente et chef de la direction) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 16.

Pour l'exercice clos le 3 février 2024, la société a engagé une charge de rémunération liée aux principaux dirigeants comprenant les salaires, la rémunération des administrateurs et les avantages à court terme de 2 638 \$ (1 825 \$ au 28 janvier 2023).

### *Autres transactions entre parties liées*

Au cours de l'exercice clos le 3 février 2024, la société a engagé des honoraires de 260 \$ (133 \$ au 28 janvier 2023) relativement à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel est associé un membre du conseil d'administration. Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

## 21. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	<b>Pour les exercices clos les</b>	
	<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023</b>
Salaires et avantages du personnel	<b>190 981 \$</b>	194 161 \$
Charges liées aux régimes de retraite	<b>276</b>	1 153
Charge de rémunération fondée sur des actions	<b>579</b>	576
	<b>191 836 \$</b>	195 890 \$

## 22. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	<b>Pour les exercices clos les</b>	
	<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023</b>
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	<b>2 542 \$</b>	1 336 \$

Pour l'exercice clos le 3 février 2024, les paiements d'obligations locatives de 43 352 \$ comprennent les intérêts de 7 562 \$ (paiements d'obligations locatives de 33 674 \$ comprenant le paiement d'intérêts de 4 939 \$ pour l'exercice clos le 28 janvier 2023).

## 23. PRODUITS NETS

La ventilation des produits nets se présente comme suit :

	<b>Pour les exercices clos les</b>	
	<b>3 février 2024</b>	<b>28 janvier 2023<sup>1)</sup></b>
Magasins de détail	<b>576 897 \$</b>	573 739 \$
Commerce électronique	<b>217 791</b>	229 534
Produits nets	<b>794 688 \$</b>	803 273 \$

- 1) Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, des produits tirés de l'expédition de 2 646 \$ ont été reclassés dans les produits nets liés au commerce électronique depuis les frais de vente et de distribution.



## 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

### *Classement comptable et justes valeurs*

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants (hormis ceux qui sont indiqués ci-dessous) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

	3 février 2024						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Actif financier dérivé	– \$	1 382 \$	– \$	1 382 \$	– \$	1 382 \$	1 382 \$

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos le 3 février 2024 et le 28 janvier 2023.

### *Instruments financiers dérivés*

La société a conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. La durée de ces contrats de change ne dépasse normalement pas 12 mois.

Les contrats de change à terme en cours, qui sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie, se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Solde net
<b>3 février 2024</b>					
Contrats de change à terme	1,328 \$	90 000 \$	1 382 \$	– \$	1 382 \$

## 25. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société peut parfois avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques associés aux fluctuations des cours de change. Le recours à des instruments financiers dérivés est encadré par les politiques de gestion des risques de la société. Ces politiques, qui sont approuvées par le conseil d'administration, sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change et de taux d'intérêt sont présentées ci-dessous.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des clients et autres débiteurs. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des montants à recevoir sous forme d'aide publique et des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 3 février 2024 et au 28 janvier 2023, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 3 février 2024, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie	116 653 \$
Clients et autres débiteurs	3 542
	<u>120 195 \$</u>

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. La société estime que les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation futures et les fonds qu'elle peut prélever sur la facilité de crédit renouvelable seront suffisants pour permettre à la société de satisfaire à ses besoins d'exploitation et d'honorer ses obligations financières.

L'échéance contractuelle de la facilité de crédit renouvelable de la société est le 12 janvier 2025. La plupart des fournisseurs et autres créditeurs sont exigibles dans au plus 12 mois.

### *Risque de change*

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats de change à terme d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant en dollars américains. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société conclut certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie. Ainsi, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture admissibles est comptabilisée à titre de composante des autres éléments du résultat global, avant d'être comptabilisée dans le coût des stocks ou reclassée en résultat net lors du transfert depuis le cumul des autres éléments du résultat global.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement d'un solde de trésorerie de 45 469 \$, de clients et autres débiteurs de 299 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 3 405 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 3 février 2024, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 4 189 \$ du résultat net de la société pour l'exercice clos le 3 février 2024.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés (lesquels sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie), afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global. Au 3 février 2024, une hausse ou une baisse de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution ou une augmentation de 4 408 \$, respectivement, des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice clos le 3 février 2024.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie de la société et à sa facilité de crédit renouvelable. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes et relativement aux intérêts payés sur l'encours de la facilité de crédit renouvelable. Se reporter à la note 11 pour plus de détails sur la facilité de crédit.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt lié aux intérêts créditeurs gagnés sur la trésorerie au 3 février 2024 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 3 février 2024, la société a gagné des intérêts créditeurs de 5 200 \$ sur sa trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse ou à une baisse du résultat net de 685 \$. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

La société n'a engagé aucune charge d'intérêts sur sa facilité de crédit renouvelable pour l'exercice clos le 3 février 2024.

## **26. GESTION DU CAPITAL**

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités et au financement interne des projets d'immobilisations;
- s'assurer que toutes les obligations financières aux termes de la facilité de crédit renouvelable sont remplies;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose des capitaux propres et de son accès aux facilités de crédit décrites à la note 11. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants, à l'infrastructure de technologies de l'information y compris le commerce électronique, ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comble ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés et des facilités de crédit auxquelles elle a accès. La société n'a aucune dette de financement à long terme (hormis ses obligations locatives).

# RENSEIGNEMENTS CORPORATIFS

## Bureau de l'administration

Reitmans (Canada) Limitée  
250, rue Sauvé ouest  
Montréal, Québec Canada H3L 1Z2

Téléphone: 514-384-1140  
Courrier électronique: [info@reitmans.com](mailto:info@reitmans.com)  
Site Web: [reitmanscanadalimited.com](http://reitmanscanadalimited.com)

## Adresse enregistrée

Reitmans (Canada) Limitée  
155 Wellington Street West, 40th Floor  
Toronto, Ontario Canada M5V 3J7

## RELATIONS INVESTISSEURS

Randi Haimovitz  
Vice-présidente, Ressources humaines  
[rhaimovitz@reitmans.com](mailto:rhaimovitz@reitmans.com)

## AGENT COMPTABLE DES REGISTRES ET TRANSFERTS

Société de Fiducie Computershare du Canada  
650 boul. de Maisonneuve ouest, Suite 700  
Montréal, Québec Canada H3A 3T2  
Numéro sans frais: 1-800-564-6253  
Numéro de téléphone (international): 1-514-982-7888  
Courrier électronique: [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

## SYMBOLES BOURSIERS

BOURSE DE CROISSANCE TSX  
Actions ordinaires RET  
Actions de catégorie A sans droit de vote RET.A

